

Association d'Agilité du Canada

Championnat régional de l'AAC

Règlements et lignes directrices

Juin 2023 v. 2.1



Les Règlements et lignes directrices du championnat régional de l'AAC doivent être utilisés conjointement avec la version la plus récente des Règlements officiels de l'AAC.

Les Règlements et lignes directrices du championnat régional sont un complément aux Règlements officiels de l'AAC et ont pour but de promouvoir les pratiques et règlements existants qui sont particulier aux championnats régionaux de l'AAC et/ou qui varient par rapport aux Règlements officiels de l'AAC.

Résolutions du Conseil de l'AAC adoptées jusqu'en juin 2023.

AAC

Juin 2023

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX | 5 |
| 1.1. ADMISSIBILITÉ..... | 5 |
| 1.2. QUALIFICATIF D'UN JOUR POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL DE L'AAC..... | 6 |
| 1.3. CONDUCTEUR OU CHIEN BLESSÉ – CHAMPIONNATS RÉGIONAUX | 7 |
| 2. DEMANDE POUR TENIR UN CHAMPIONNAT RÉGIONAL..... | 8 |
| 2.1. PROCESSUS DE DEMANDE | 8 |
| 2.2. RESPONSABILITÉS D'UN GROUPE HÔTE D'UN CHAMPIONNAT RÉGIONAL..... | 10 |
| 2.2.1. <i>Former un comité organisateur du championnat régional</i> | 10 |
| 2.2.2. <i>Responsabilités du comité organisateur</i> | 10 |
| 2.2.3. <i>Conditions de location et d'utilisation des installations pour les régionaux de l'AAC</i> | 15 |
| 2.3. NOMINATION D'UN COMITÉ DE DISCIPLINE SUR PLACE | 15 |
| 2.4. ÉTABLISSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION | 16 |
| 2.5. RÉSULTATS DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL | 17 |
| 2.6. FORMATION DES GROUPES DE COMPÉTITEURS PAR ENCEINTE..... | 19 |
| 2.7. JUGES ET PRÉPOSÉS | 19 |
| 2.8. ÉPREUVES AUTRES QUE LES MANCHES DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL | 20 |
| 3. CHAMPIONNAT RÉGIONAL | 22 |
| 3.1. ENCEINTES ET CONCEPTION DE PARCOURS..... | 22 |
| 3.1.1. <i>Dimension de l'enceinte et surface</i> | 22 |
| 3.1.2. <i>Liste de l'équipement pour un championnat régional</i> | 23 |
| 3.1.3. <i>Critères pour la conception de parcours</i> | 25 |
| 3.1.4. <i>Obstacles exigés</i> | 25 |
| 3.1.5. <i>Sélection des parcours</i> | 27 |
| 3.1.6. <i>Passages EXS</i> | 28 |
| 4. JUGER UN CHAMPIONNAT RÉGIONAL..... | 29 |
| 4.1. RESPONSABILITÉS DES JUGES..... | 29 |
| 4.1.1. <i>Exigences en matière de conception de parcours</i> | 29 |
| 4.2. RÈGLEMENTS S'APPLIQUANT AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL | 30 |
| 4.2.1. <i>Répétition d'obstacle</i> :..... | 30 |
| 4.2.2. <i>Jugement de l'enjeu</i> :..... | 30 |
| 4.2.3. <i>Barres tombées</i> | 31 |
| 4.2.4. <i>Briser la circonférence du pneu</i> | 32 |
| 4.2.5. <i>Refus</i> | 32 |
| 4.2.6. <i>Chronométrage électronique et ligne de départ</i> | 32 |
| 4.2.6.1. <i>Mauvais fonctionnement d'un chronomètre électronique</i> | 33 |
| 4.2.7. <i>Erreur de parcours</i> | 34 |
| 4.2.8. <i>Balancoire</i> | 36 |
| 4.2.9. <i>Tunnels</i> | 36 |
| 4.2.10. <i>Montage de parcours (et ajustements)</i> | 36 |
| 4.2.11. <i>Fautes générales</i> | 36 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 4.2.12. | <i>Quitter l'enceinte</i> | 37 |
| 4.3. | TEMPS DE PARCOURS STANDARD | 37 |
| 4.4. | CALCUL DU POINTAGE D'UN CHAMPIONNAT RÉGIONAL | 37 |
| 4.4.1. | <i>Généralités</i> | 38 |
| 4.4.2. | <i>Règles - pointage des manches d'agilité standard et de sauteur du championnat régional</i> | 38 |
| 4.4.3. | <i>Règles - pointage des manches d'enjeu du championnat régional</i> | 38 |
| 4.4.4. | <i>Calcul du pointage d'une manche d'agilité standard</i> | 39 |
| 4.4.5. | <i>Calcul du pointage d'une manche de sauteur</i> | 40 |
| 4.4.6. | <i>Calcul du pointage d'une manche d'enjeu</i> | 40 |
| 4.5. | CHAMPION(S) RÉGIONAL(AUX) INDIVIDUEL(S) | 41 |
| 5. | PROTOCOLE POUR LE CALCUL DU POINTAGE D'UN CHAMPIONNAT RÉGIONAL | 42 |
| 5.1. | EXEMPLE: | 42 |
| 5.1.1. | <i>Agilité standard</i> | 43 |
| 5.1.2. | <i>Sauteur</i> | 45 |
| 5.1.3. | <i>Enjeu</i> | 45 |
| | Le chien fait le parcours et exécute l'enjeu à temps (enjeu réussi)..... | 46 |
| | Le chien fait le parcours et exécute l'enjeu mais dépasse le temps (enjeu raté)..... | 46 |
| | Le chien fait le parcours et rate l'enjeu | 47 |
| 5.1.4. | <i>Résultats cumulatifs</i> | 47 |
| 6. | ANNEXE A | 49 |
| 6.1. | GUIDE POUR LA DEMANDE DE TENUE D'UN CHAMPIONNAT RÉGIONAL | 49 |
| 6.1.1. | <i>Section 1 –Détails sur le championnat régional</i> | 49 |
| 6.1.2. | <i>Section 2 – Comité organisateur</i> | 49 |
| 6.1.3. | <i>Section 3 – Exigences relatives au site</i> | 49 |
| 6.1.4. | <i>Section 4 – Exigences relatives aux enceintes</i> | 50 |
| 6.1.5. | <i>Section 5 – Liste des juges</i> | 50 |
| 6.1.6. | <i>Section 6 – Représentation visuelle et détails sur le site</i> | 50 |
| 6.1.7. | <i>Section 7 - Autres détails exigés</i> | 51 |
| 6.1.8. | <i>Section 8 – Budget du championnat régional</i> | 51 |
| | ANNEXE B – TABLEAU DES RÉGIONS S'APPLIQUANT AUX DIVERS ÉTATS DES É.-U. | 56 |
| | ANNEXE C – PROJET PILOTE – CHIENNES EN CHALEUR..... | 57 |
| | JOURNAL DES MODIFICATIONS | 58 |

Règlements et lignes directrices

1. Championnats régionaux

Les championnats régionaux de l'Association d'Agilité du Canada sont un événement prestigieux en eux-mêmes et donnent accès au championnat national de l'AAC.

Pour être admissibles au championnat national de l'AAC, les chiens doivent se qualifier à leur championnat régional, au qualificatif d'un jour ou à un autre championnat régional (sur demande spéciale uniquement).

Pour se qualifier par l'entremise d'un championnat régional, il faut obtenir un pointage global de 350 points en participant à deux manches de sauteur, deux manches d'agilité standard et deux manches d'enjeu. Le pointage global des compétiteurs qui demandent à se prévaloir de la concession pour conducteurs handicapés et senior est de 300 points. Aucune autre concession ne sera accordée.

Il sera interdit de tenir un concours d'agilité homologué de l'AAC dans une région particulière aux mêmes dates que le championnat régional de la région en question.

1.1. Admissibilité

Tous les chiens qui ont une carte d'identité de l'AAC et qui satisfont aux exigences de l'AAC en ce qui concerne les compétitions sont admissibles au niveau régional.

Les résidents des É.-U. qui désirent participer à un championnat régional le peuvent en participant à celui auquel leur État a été attribué. Les Américains peuvent uniquement participer au championnat régional attribué en fonction de leur lieu de résidence. Le tableau d'attribution des régions des E.-U. se trouve dans l'Annexe B.

Tout compétiteur qui ne peut pas participer au championnat régional de la région qui lui est normalement attribuée peut présenter une demande auprès du comité directeur du championnat national (CDCN) de l'AAC pour être admissible à participer à un autre championnat régional en vue de se qualifier. Un compétiteur inscrit à un autre championnat régional que le sien participe uniquement dans le but de se qualifier pour le championnat national et pour des classements individuels. La seule exception à cette règle concerne les chiens qui ne peuvent pas participer à leur propre championnat régional en raison d'une loi ou réglementation spécifique à certaines races. La demande pour participer à un championnat régional d'une région autre que

la vôtre se trouve sur le site Web de l'AAC, sous formulaires : [DEMANDE: CHAMPIONNAT RÉGIONAL AUTRE QUE LE VOTRE](#).

Les championnats régionaux sont ouverts à tous les chiens pouvant faire preuve d'agilité et de maîtrise et possédant la capacité physique et mentale permettant de passer les épreuves requises. Tous les chiens sont admissibles, quelles que soient leurs origines.

Les chiens de moins de dix-huit (18) mois, les femelles en chaleur ou en état de gestation avancée, les chiens blessés, malades ou souffrant d'une difformité qui a une incidence sur leur performance physique ou mentale et les chiens démontrant de l'agressivité envers les gens ou les autres chiens n'ont pas le droit de participer à un championnat régional.

Tous les chiens admissibles aux concours d'agilité homologués par l'AAC sont invités à participer aux championnats régionaux qui se déroulent annuellement entre le 1^{er} mars et le 30 juin.

Tous les chiens doivent courir à la hauteur à laquelle ils sont admissibles à s'inscrire lors d'un concours homologué par l'AAC dans leur catégorie jusqu'à concurrence de 24 po en catégorie Régulier et de 20 po en catégories Spécial et Vétéran.

Les championnats régionaux sont assujettis aux règlements d'agilité de l'AAC, sauf indication contraire dans les présentes lignes directrices.

Un juge de l'AAC qui a conclu une entente pour juger les épreuves homologuées de l'AAC (autres que les manches du championnat) tenues conjointement avec le championnat régional est admissible à concourir au championnat régional.

Un juge de l'AAC qui a le mandat de juger les manches d'un championnat régional n'est pas admissible à concourir ni à remplacer un autre compétiteur en tant que conducteur et ce pour toutes les manches du championnat régional (2 manches de sauteur, 2 manches d'agilité standard et 2 manches d'enjeu).

*Voir l'Annexe C pour le projet pilote sur les chiennes en chaleur.

1.2. Qualificatif d'un jour pour le championnat national de l'AAC

Les compétiteurs doivent se qualifier avant le 30 juin de l'année en cours pour être admissibles à participer au championnat national de l'AAC. Un nombre limité de compétiteurs qui n'ont pas pu participer à leur championnat régional peuvent être admissibles au qualificatif d'un jour en vue de se qualifier pour le championnat national. Les demandes pour participer au qualificatif d'un jour doivent être présentées au comité directeur du championnat national avant la date de

clôture des inscriptions au championnat national, laquelle est approximativement une semaine après le dernier championnat régional.

Pour de plus amples renseignements sur l'admissibilité au qualificatif d'un jour se déroulant juste avant de championnat national consultez les Règlements et lignes directrices du championnat national, v.2.1, section 1.1 Qualificatif d'un jour.

Le formulaire de demande pour participer au qualificatif d'un jour se trouve ici: [DEMANDE: QUALIFICATIF D'UN JOUR](#)

1.3. Conducteur ou chien blessé – championnats régionaux

À un champion régional de l'AAC, une équipe se compose d'un chien et de son conducteur. Dans l'éventualité où un chien se blesse, aucune substitution n'est permise.

Si un conducteur se blesse, le conducteur blessé peut soit se retirer de la compétition régionale comme conducteur pour TOUS ses chiens et désigner un substitut pour chaque chien. Dans ce cas, le conducteur qui complètera 50 % ou plus des manches composant le pointage global sera désigné comme le conducteur officiel du chien lorsqu'il s'agit de décerner les prix.

Aucune enceinte spéciale ne sera attribuée pour apparier des conducteurs qui ont prédéterminé leur substitut en cas de blessure et ce, en aucune circonstance. Si un conducteur se blesse pendant qu'il exécute un parcours, un substitut pourra refaire le parcours de cette manche avec le chien du conducteur blessé. Les fautes encourues pendant le premier passage, avant que le conducteur se blesse ou signale qu'il ne peut plus continuer, seront incluses dans le pointage du deuxième passage. Les fautes encourues pendant le premier passage, après que le conducteur se blesse ou signale qu'il ne peut plus continuer, ne seront pas incluses. Le juge dans l'enceinte sera la seule autorité qui décidera des fautes à reporter au pointage du deuxième passage. Le substitut doit exécuter la totalité du parcours. Le substitut doit conduire le chien pour le reste de la compétition.

2. Demande pour tenir un championnat régional

Les championnats régionaux doivent se dérouler annuellement entre le 1^{er} mars et le 30 juin.

Le CDCN acceptera les soumissions présentées entre 48 et 39 mois avant la fenêtre s'appliquant aux championnats régionaux. Les soumissions reçues pendant cette période feront l'objet de ce qui suit :

- Un avis sera publié dans les actualités du site Web de l'AAC indiquant qu'une soumission a été reçue. Le CDCN mentionnera que la soumission sera examinée après un délai de quatre semaines pour que d'autres puissent envoyer une candidature au CDCN.
- Après cette période, la ou les soumissions seront évaluées, comparées avec les l'information sur les événements précédents et traitées dans les 39 à 36 mois avant la fenêtre s'appliquant aux championnats régionaux.
- Le CDCN approuvera ou non la ou les soumissions en se basant sur le mérite de la candidature.

Si le CDCN ne reçoit pas de soumission dans les 36 mois de la fenêtre s'appliquant aux championnats régionaux, la période de soumission restera ouverte jusqu'à ce qu'une soumission soit reçue. Dans ce cas, il est possible que la première soumission reçue soit retenue si elle est approuvée par le CNCN et le Conseil de l'AAC.

Le comité directeur du championnat national et l'AAC ont le pouvoir d'approuver ou de refuser une demande pour la tenue d'un championnat régional.

Des championnats régionaux séparés peuvent être permis dans les régions où la répartition de la population justifie la tenue de deux compétitions et que les soumissions démontrent que cette séparation est viable. Des championnats régionaux séparés ne sont approuvés que si deux soumissions viables sont soumises pour la région et que les deux compétitions peuvent accueillir tous les compétiteurs potentiels.

2.1. Processus de demande

Si les candidats potentiels ont besoin de renseignements et d'aide sur la préparation d'une demande, ils doivent communiquer avec le comité directeur du championnat national.

L'AAC encourage les hôtes potentiels à présenter leurs demandes tôt afin d'avoir assez de temps pour planifier une compétition d'une telle envergure.

Les demandes (soumissions) sont présentées au comité directeur du championnat national qui les approuvera ou les refusera.

Seuls les clubs membres de l'AAC ont le droit d'offrir un championnat régional. En raison de l'envergure de l'événement, plusieurs clubs peuvent se regrouper en vue de tenir un championnat régional. Toutefois, un de ces clubs membre de l'AAC sera désigné comme club en charge du championnat dans la soumission et sera tenu responsable de toutes les obligations et responsabilités décrites dans les présents Règlements et lignes directrices du championnat régional. Le club hôte ne doit pas avoir de résultats de concours en retard, de droits en souffrance ni faire l'objet d'une suspension en raison d'une décision du comité de discipline de l'AAC.

Un groupe de personnes peut former un club dans le but d'être hôte d'un championnat national. Le groupe doit devenir membre de l'AAC et avoir souscrit une assurance appropriée.

Le club ou groupe souhaitant tenir un championnat régional doit présenter une demande écrite au comité directeur du championnat national pour obtenir une licence afin de tenir le championnat régional.

Cette licence permet au groupe de désigner la compétition comme étant un « championnat régional » approuvé par l'AAC et indique que l'organisation hôte se conformera à toutes les exigences décrites dans les présents règlements et aux lignes directrices établies de temps à autre par le CDCN.

Le groupe hôte doit prendre des arrangements avec le directeur régional approprié pour qu'il inspecte l'équipement et le terrain proposé si l'événement est offert par un nouveau club et que le site et/ou l'équipement n'a pas déjà été approuvé ou si la dernière inspection/approbation remonte à cinq ans ou plus.

Si la soumission est approuvée et que le club membre ne satisfait pas à toutes les exigences s'appliquant aux concours homologués figurant dans le livre des règlements en vigueur de l'AAC, il le fait au risque de perdre l'autorisation de tenir un championnat régional. Il incombe au club membre de satisfaire à toutes les exigences stipulées dans les présents règlements et les autres lignes directrices qui peuvent être établies par l'AAC.

De plus, l'AAC se réserve le droit de refuser toute demande de licence pour une raison quelconque sans recours de la part du club/groupe demandant à être hôte.

Un Guide pour la demande de tenue d'un championnat régional se trouve en annexe, section 6.1 et a pour but d'aider à la préparation d'une soumission.

Le formulaire de demande se trouve sur le site Web de l'AAC, sous Formulaires : [FORMULAIRE DE DEMANDE CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE L'AAC](#)

2.2. Responsabilités d'un groupe hôte d'un championnat régional

2.2.1. Former un comité organisateur du championnat régional

Le groupe hôte doit former un comité organisateur du championnat régional (ci-après appelé comité organisateur).

Le comité organisateur sera l'organisme directeur du championnat régional. Il incombe au comité de gérer le championnat régional et de s'occuper de toutes les affaires autres que celles spécifiquement dévolues aux juges, conformément aux présents Règlements et lignes directrices du championnat régional.

2.2.2. Responsabilités du comité organisateur

Les responsabilités du comité organisateur comprennent, sans s'y limiter :

- A. Annoncer le championnat régional en publiant et en distribuant le programme officiel du championnat régional (formulaire d'inscription). Le programme officiel du championnat régional doit comprendre :
 - La date, l'heure et l'endroit proposés pour la compétition et, si elle se tient à l'extérieur, le genre de surface (ex. : herbe, terre ou pelouse artificielle) et qu'elle aura lieu beau temps mauvais temps.
 - Les droits d'inscription
 - Une mention à l'effet qu'il n'y aura pas de remboursement, d'annulation ni de changements après la date de clôture sans un mot d'un médecin ou d'un vétérinaire. Un remboursement pour toute autre motif est à la discrétion du comité organisateur. À sa discrétion, le comité organisateur peut aussi percevoir des frais d'administration dans de telles situations.
 - La date de clôture après laquelle les inscriptions ne seront plus acceptées et une mention à l'effet que les inscriptions doivent être « reçues » ou « affranchies » avant la date de clôture.

- Une mention à l'effet que le championnat régional se tiendra conformément aux Règlements et lignes directrices du championnat régional et l'endroit où on peut les consulter.
- Une mention à l'effet que tous les obstacles sont conformes aux exigences et normes de l'AAC.
- Un formulaire d'inscription officiel qui exige tous les renseignements sur le maître/conducteur et le chien, y compris le n° de carte d'identité du chien. Aucun chien ne peut concourir sans n° de carte d'identité.
- L'entente/déni de responsabilité général de l'AAC qui doit être signé par le compétiteur avant que l'inscription soit acceptée. Prendre note qu'un des parents ou le gardien d'un mineur (moins de 18 ans) doit signer ce document.

B. Accepter les inscriptions et enregistrements.

C. Commander les rubans et rosettes par l'entremise de l'AAC. L'AAC fournira sans frais de rubans de classement (pointage global) de la 1^{re} à la 6^e place et des rosettes de qualification pour le championnat national. Dans le cas de championnats régionaux combinant deux régions ou plus, l'AAC fournira des rubans de classement (pointage global) jusqu'à la 10^e place. Les commandes doivent être passées à la date de clôture des inscriptions au plus tard. Le formulaire de commande de rubans se trouve sur le site Web de l'AAC, sous [Formulaires BON DE COMMANDE – RUBANS DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE L'AAC](#)

D. À sa discrétion, le groupe hôte peut offrir des rubans de classement individuel et ceux-ci peuvent être commandés par l'entremise de l'AAC et seront facturés au club hôte. Les commandes doivent être passées à la date de clôture des inscriptions au plus tard.

E. L'AAC fournira sans frais au club hôte des trophées pour le gagnant de chaque catégorie.

F. À sa discrétion, le groupe hôte peut offrir des récompenses et prix additionnels pour les catégories. Ceux-ci ne peuvent pas être commandés par l'entremise de l'AAC.

G. Si des prix en argent sont offerts à une compétition de l'AAC, il faut indiquer le montant réel des prix en argent et/ou le pourcentage des droits d'inscription qui seront remis comme prix en argent dans le programme officiel. Il faut aussi indiquer comment les prix en argent seront répartis entre les diverses hauteurs de saut et/ou divisions.

H. Fournir des commissaires, préposés, chronométreurs, scribes, monteurs de parcours, secrétaires au pointage, préposés à l'entrée, etc. chevronnés.

- I. Fournir des obstacles d'agilité qui sont conformes aux normes de l'AAC., qui ont été inspecté et approuvés et dont le nombre correspond aux quantités figurant dans la section 3.1.2.
- J. Fournir les outils et les accessoires nécessaires pour le déroulement d'un championnat régional de qualité, y compris des toises mobiles et fixes et au moins trois roues à mesurer les parcours.
- K. Engager des juges de niveau expert approuvés par l'AAC, leur envoyer une lettre de confirmation et aviser le CDCN des juges embauchés sur le formulaire de demande déposé au dossier.
- L. Le club envoie simplement aux juges une liste des obstacles (y compris les dimensions), une carte du site (enceintes), les épreuves offertes (parcours requis), l'ordre dans lequel les épreuves se déroulent et toutes autres instructions pertinentes s'il y a des épreuves autres que les six manches du championnat régional.
- M. Prendre des arrangements pour le déplacement, les repas et l'hébergement des juge(s).
- N. Verser les honoraires de juge appropriés aux manches d'un championnat régional, soit 1,5 fois le tarif normal actuel de l'AAC s'appliquant aux concours ordinaires.
- O. Fournir aux juges en fonction au minimum un polo du championnat régional de l'AAC et un polo de juge de l'AAC ou un t-shirt de compétiteur par jour (demander leur taille aux juges).
- P. Vérifier les cartes d'identité des chiens avant le début de la compétition (Note : Pour participer, tous les chiens doivent avoir une carte d'identité de l'AAC.) Si le conducteur ne présente pas de carte d'ID lors de l'enregistrement à un championnat régional, le chien devra être mesuré pour confirmer la hauteur de saut. Il est permis de soumettre les cartes d'ID de manière électronique pour un enregistrement préalable; si la carte est photographiée. Il faut la déplier de manière à ce que les deux côtés soient dans la même image.
- Q. Disposer sur place d'une copie des règlements officiels de l'AAC, des Règlements et lignes directrices du championnat régional, d'un horaire, d'une trousse de premiers soins, de sciure de bois ou de sable pour réparer les irrégularités du sol et d'un désinfectant liquide inodore.
- R. S'assurer qu'un vétérinaire est en devoir pendant le déroulement du championnat régional.
- S. Respecter les modalités de toutes ententes à long terme conclues entre l'AAC et des commanditaires, donateurs et fournisseurs qui sont validées au moment de la tenue du championnat régional.
- T. Assurer la sécurité des lieux durant la nuit.

- U. Fournir des toilettes et des aires appropriées pour que les chiens puissent se soulager.
- V. Fournir une aire d'échauffement comportant deux sauts et assez d'espace pour de la marche au pied autour des sauts pour chaque enceinte. Offrir une période de familiarisation est facultatif et à la discrétion du club hôte.
- W. Fournir une aire réservée aux compétiteurs.
- X. Fournir un système de sonorisation de qualité pour tenir les participants, les spectateurs et les médias au courant des activités qui se déroulent dans les enceintes au besoin.
- Y. Préparer un catalogue du championnat régional qui sera offert à tous les compétiteurs.
 - A. Une version à télécharger ou une copie imprimée à un prix fixé par le club organisateur, à sa discrétion, et qui doit être disponible avant le début de la compétition.
 - B. Ce catalogue doit comprendre ce qui suit:
 - le nom du club/groupe hôte;
 - la date du championnat;
 - l'endroit où se déroule le championnat;
 - toutes les manches du championnat régional, par hauteur de saut et catégorie pour chaque manche;
 - un horaire détaillé du championnat régional
 - les ordres de passage
 - listes
 - bio des juges
 - si une période de familiarisation est offerte
 - page de pointage pour les compétiteurs
 - identification du groupe (nom du compétiteur, nom du chien, division, hauteur de saut)
 - détails sur le banquet et où se procurer des billets (le cas échéant)
 - plan du site (cages, tentes, restauration, aire d'exercice sans laisse, etc.)
 - règlements du site
 - identification et description des prix spéciaux
 - commanditaires
 - si des épreuves d'échauffement sont offertes et leurs règlements
 - C. Points facultatifs à inclure dans le catalogue
 - liste des bénévoles

- Z. Des feuilles de scribe qui comportent une copie blanche pour l'équipe des préposés au pointage et une copie de couleur pour les compétiteurs doivent être disponibles pour chaque manche de sauteur, d'agilité standard et d'enjeu. On peut demander des échantillons pour les imprimeurs auprès de l'AAC.
- AA. Le Conseil recommande que l'hôte d'un championnat régional demande à l'AAC la liste de ses membres pour confirmer que les personnes inscrites sont bien membres et sont admissibles à l'escompte offert aux membres. On recommande de présenter cette demande un mois avant la clôture des inscriptions pour s'aligner avec la réunion du Conseil lors de laquelle les demandes d'adhésion sont approuvées.
- BB. Un championnat régional d'agilité de l'AAC ne peut être réussi sans l'aide essentielle des bénévoles qui donnent leur temps pour tenir divers rôles, notamment chronométreurs, scribes, préposés à l'entrée, préposés au pointage, monteurs de parcours, scribes adjoints, estafettes, préposés d'enceinte, préposés aux laisses, etc.

Pour accorder à ces bénévoles le respect qu'ils méritent et reconnaître leur travail, et pour aider les clubs à inciter des personnes à être bénévoles à une compétition de cette envergure, il faut inclure ce qui suit avec la demande (détails sur la planification financière/le budget et la planification du site):

- Les dispositions prises pour offrir un lunch (buffet ou autre) pour chaque journée complète de compétition (la planification des repas fournis doit tenir compte des besoins alimentaires des bénévoles, par exemple, allergies, personne végétarienne). Puisque le temps accordé aux bénévoles pour le lunch est limité, la distribution des repas doit être planifiée de manière qu'ils n'aient pas à faire la queue chez des fournisseurs de casse-croute et qu'ils disposent plutôt d'un choix d'aliments dès le début de leur pause.
- Il ne faut pas s'attendre à ce que les bénévoles apportent leurs propres rafraîchissements. Les hôtes doivent fournir des collations et des boissons aux bénévoles lors des pauses du matin et de l'après-midi et pas seulement un lunch.
- Lors de la planification du site, il faut prévoir une aire confortable (chaises et tables) pour les pauses des bénévoles, près de l'endroit où se trouvent le lunch/les collations.

On encourage les clubs hôtes à inclure ce qui suit dans leur demande pour tenir un championnat régional :

- L'offre d'un t-shirt gratuit pour la compétition (il peut être spécifique à la fonction de bénévole et peut comporter une marque commerciale et de la publicité pour les commanditaires de même que le logo du championnat régional). *On encourage les*

hôtes d'un championnat régional à obtenir la commandite d'entreprises/fournisseurs pour compenser ces coûts en échange d'une publicité sur les t-shirts.

- L'offre d'un cadeau de remerciement aux bénévoles. Il peut s'agir d'une carte-cadeau ou d'une indemnité quotidienne en argent comptant pour ceux qui sont bénévoles du vendredi au dimanche inclusivement. On recommande que, pour chaque journée travaillée, un bénévole reçoive une compensation qui varie entre 25 \$ et 50 \$ selon le nombre prévu de compétiteurs au championnat régional (plus les journées sont longues, plus la compensation sera élevée). Si le club hôte décide d'offrir un cadeau aux bénévoles, la valeur du cadeau doit être uniforme d'un bénévole à l'autre.
- Toutefois, les hôtes peuvent, à leur discrétion, ajuster la valeur en fonction des compétences nécessaires pour une fonction particulière (p. ex.: un préposé aux laisses par rapport à un préposé au pointage). *On encourage les hôtes d'un championnat régional à obtenir des commandites pour ce poste du budget, mais il ne faut jamais demander aux compétiteurs d'un championnat régional d'agilité de l'AAC d'apporter un cadeau/une carte-cadeau destiné aux bénévoles.*

2.2.3. Conditions de location et d'utilisation des installations pour les régionaux de l'AAC

Les installations utilisées ou louées pour un championnat régional doivent permettre à tous les compétiteurs de participer à moins qu'il y ait une raison juridiquement contraignante qui les empêche de le faire. Les conflits ou désaccords personnels qui découlent d'interactions privées entre participants n'entraîneront pas le refus de l'inscription d'un compétiteur par l'AAC ou tout autre représentant de l'AAC. Si les installations n'acceptent pas cette modalité dans l'entente de location ou d'utilisation avec le comité organisateur du championnat régional avant de soumettre une candidature au comité directeur du championnat national (CDCN) de l'AAC, le CDCN ne permettra pas que ces installations soient utilisées ou louées pour un championnat régional car les championnats régionaux de l'AAC sont des événements inclusifs, ouverts à tous les compétiteurs et chiens qui sont admissibles à participer aux concours de l'AAC.

2.3. Nomination d'un comité de discipline sur place

Il faut nommer un comité de discipline sur place s'il est différent du comité organisateur.

Les procédures opérationnelles normalisées aux concours de l'AAC sont disponibles sur le site Web, à cette adresse: [PROCÉDURES OPERATIONELLES – EN VIGEUR](#)

S'il faut des renseignements additionnels sur le devoir de divulgation, les rapports d'incident et/ou les responsabilités des compétiteurs, officiels, spectateurs et hôtes, consultez le Code de conduite de l'AAC ou la Politique et procédure relative au comité de discipline de l'AAC.

Procédure disciplinaire

Si un juge est témoin d'une agression d'un chien dans son enceinte, il doit expulser le chien de l'épreuve, pour la journée ou du site du concours et le rapport du juge doit être soumis avec les résultats du concours. Le juge doit informer la victime de son droit de déposer une plainte officielle auprès du comité de discipline et on recommande fortement que la plainte et le rapport de tous les témoins soient recueillis le jour même (ou à la fin du concours au plus tard) et joints aux résultats envoyés à l'administrateur de l'AAC.

Si un compétiteur signale une agression de la part d'un chien dont le juge n'a pas été témoin, il faut en informer le comité organisateur du concours, lequel doit alors faire enquête sur la plainte. Le comité organisateur du concours peut consulter un ou tous les juges en fonction, avec l'accusé et le plaignant, et en arriver à une décision avant l'épreuve suivante. Il faut remplir un rapport et le soumettre avec les résultats à l'administrateur de l'AAC. Il faut aviser le plaignant de son droit de déposer une plainte écrite officielle auprès du comité de discipline. Pour faciliter la procédure disciplinaire, il faut rassembler les formulaires et les témoignages avant la fin de la compétition et les envoyer avec les résultats à l'administrateur de l'AAC.

Compétiteur qui monte de l'équipement ou un enchaînement

Tout compétiteur qui monte de l'équipement sur le site de la compétition ou un enchaînement (y compris déplacer les sauts d'échauffement) de manière à dupliquer le parcours d'un juge pour pratiquer son chien ou l'échauffer sera expulsé de la compétition. Cette personne et son (ses) chien(s) devront quitter les lieux du concours et ils ne seront pas admissibles à demander de participer au qualificatif d'une jour précédant le championnat national.

2.4. Établissement des droits d'inscription

L'hôte d'un championnat régional doit présenter un budget basé sur une compétition rentable et les droits d'inscription doivent refléter cet objectif. Tous les droits d'inscription perçus à un concours ordinaire (majorés de la TPS) doivent être compris dans le budget du championnat et sont payés directement à l'AAC.

Les membres en règle de l'AAC doivent bénéficier d'un escompte sur leurs droits d'inscription et ces droits doivent être inférieurs à ceux demandés aux non-membres.

Un chien peut être retiré de la compétition avant la date de clôture sans devoir donner une raison; toutefois, le groupe hôte peut, à sa discrétion, demander et percevoir des frais d'administration raisonnables si cela est mentionné clairement dans le programme officiel.

Conformément aux règlements de l'AAC, un remboursement complet des droits d'inscription sera remis aux compétiteurs dont la femelle est en chaleur ou dont le chien est blessé à condition que le secrétaire en soit informé avant la date de la compétition et qu'une lettre ou un certificat d'un vétérinaire soit fourni au besoin.

En cas de différend entre le compétiteur et l'hôte relativement à la validité de la blessure ou de la chaleur ou de l'exigence de fournir un certificat du vétérinaire, le comité directeur du championnat national aura le pouvoir de prendre une décision. L'une ou l'autre partie peut envoyer les détails au CDCN pour qu'il prenne une décision à condition que la demande de résolution du problème soit adressée au comité directeur du championnat national ou au président de l'AAC dans les deux semaines de la fin du championnat régional en question.

Il est interdit de limiter les inscriptions à un championnat régional. Les clubs ne peuvent pas refuser l'inscription d'un compétiteur sans obtenir la permission du comité directeur du championnat national (CDCN). En cas de plainte parce que les inscriptions d'un groupe ou d'une personne ont été refusées, il faut envoyer une plainte par écrit au comité directeur du championnat national, laquelle sera étudiée par un tiers indépendant. La décision de ce tiers sera envoyée par écrit au club hôte et au plaignant. Cette décision est sans appel. S'il n'est pas possible de satisfaire aux lois ou réglementations spécifiques à certaines races, communiquez avec le CDCN pour obtenir de l'aide.

Pour tenir un concours homologué, les clubs doivent faire une demande d'approbation normale, en se conformant aux règlements de l'AAC.

L'inscription aux épreuves homologuées par l'AAC, aux épreuves d'échauffement et aux épreuves non homologuées se déroulant sur le même site et tenues en conjonction avec un championnat régional ne peuvent pas être limitées et les clubs ne peuvent pas refuser l'inscription à ces épreuves d'un compétiteur inscrit au championnat régional.

Une fois que le championnat régional a commencé, il n'y aura aucun remboursement.

2.5. Résultats du championnat régional

Il faut envoyer les résultats du championnat régional au coordinateur des résultats du championnat régional (admin@aac.ca) dans les trois jours suivants la fin de la compétition et ils **doivent être reçus dans les 10 jours suivants la fin du championnat régional au plus tard.**

Les résultats du championnat régional doivent comprendre ce qui suit :

- A. Les coordonnées du président du championnat, du secrétaire et du préposé au pointage, y compris leur numéro de téléphone et leur adresse électronique (si disponible). Si, pendant la vérification, on constate que des renseignements sont manquants ou qu'il y a des incohérences, le coordinateur des résultats du championnat régional communiquera avec le secrétaire du championnat en utilisant les coordonnées fournies.
- B. Une copie dûment remplie des résultats du championnat régional. Ce document doit comprendre tous les résultats individuels de toutes les manches de même que les résultats cumulatifs. Si les résultats comprennent ceux de compétiteurs qui ne sont pas de la région, les résultats globaux doivent identifier clairement les compétiteurs qui ne sont pas admissibles au classement global et le classement doit être ajusté en conséquence. et
- C. Une copie électronique du catalogue et du rapport sur les chiens qualifiés.
- D. Une copie dûment remplie des feuilles de pointage du championnat national signées par le secrétaire du championnat. Cela comprend tous les résultats individuels et toutes les manches de même que les résultats cumulatifs. (Cela comprend, sans s'y limiter, tous les fichiers de données associés au programme de pointage utilisé pour le championnat régional. Si vous avez des questions à propos de l'information à fournir, communiquez avec le coordinateur des résultats des championnats régionaux).
- E. Une copie de chaque parcours couru au championnat national signé par le juge et sur lesquelles le juge a indiqué la longueur réelle du parcours en verges et le temps de parcours standard.
- F. Une liste complète des compétiteurs, y compris le numéro d'identité du chien, le nom du chien, la race, le nom du propriétaire, l'adresse complète du propriétaire, y compris ville, province et code postal.
- G. Les résultats doivent être soumis de manière électronique.
- H. Le paiement de la somme prescrite par le CDCN de l'AAC pour les passages au championnat régional doit être envoyé à l'agent des services financiers de l'AAC

seulement. Les méthodes de paiement acceptées sont : carte de crédit, PayPal ou virement électronique.

Il est essentiel que tous les résultats soient reçus dans le délai indiqué et tout retard entraînera une amende de 100 \$. Si, après 30 jours, les résultats n'ont toujours pas été reçus, une amende de 500 \$ s'appliquera et l'adhésion à l'AAC sera immédiatement suspendue. S'il n'est pas possible de respecter l'échéance en raison de circonstances atténuantes, il faut communiquer immédiatement avec l'administrateur de l'AAC.

De plus, le club hôte doit conserver une copie de tous ces documents pendant un an. Le fait de ne pas fournir tous les résultats nécessaires entraînera une amende de 100 \$ et/ou le refus d'octroyer une licence pour tenir un championnat régional de l'AAC.

Le secrétaire et/ou le président du championnat doit avoir une adresse électronique dans le but de pouvoir confirmer que les résultats ont été reçus. Si le club hôte ne reçoit pas un courriel de confirmation de l'administrateur de l'AAC dans les deux (2) jours de l'envoi par la courriel des résultats, il doit appeler l'administrateur de l'AAC pour confirmer la réception des résultats.

2.6. Formation des groupes de compétiteurs par enceinte

Le secrétaire du championnat régional est la personne responsable de former des groupes de compétiteurs par enceinte et la formation des groupes se fera au hasard. Toute demande pour faire partie d'un groupe peut ou non être considérée, à la discrétion du secrétaire du championnat. La seule exception à ce règlement concerne les jeunes conducteurs (moins de 18 ans) : un jeune conducteur peut demander d'avance d'être dans le même groupe qu'un autre conducteur. On tentera dans la mesure du possible de varier l'ordre de passage au sein de chaque hauteur de saut de manière qu'un binôme conducteur-chien ne soit pas désavantagé en passant le premier dans chaque manche.

2.7. Juges et préposés

Les rôles et responsabilités des juges et préposés à un championnat régional sont ceux figurant dans les *Règlements officiels de l'Association d'Agilité du Canada*, chapitre 2, article 2.4 *Juges et préposés*. Seuls les juges experts approuvés de l'AAC (ceux qui ont satisfait à tous les aspects de la certification) ont le droit de juger un championnat régional. Il incombe au club hôte d'embaucher des juges approuvés pour leur championnat régional.

Pour permettre aux juges qui acceptent de juger un championnat régional de se qualifier, il est prévu que si le championnat qu'ils jugent se déroule la même fin de semaine que celui de leur propre région, ils pourront s'inscrire à n'importe quel autre championnat régional en vue de se qualifier pour le championnat national de l'année courante. De plus, le juge n'aura pas à abandonner la compétition une fois que l'équipe a obtenu un pointage qualificatif mais pourra concourir pour des classements.

2.8. Épreuves autres que les manches du championnat régional

Il s'agit d'épreuves non qualificatives et les parcours seront conçus par le ou les juges du championnat régional. Le résultat de ces épreuves ne sera pas inclus dans le pointage des manches du championnat régional et les clubs membres de l'AAC peuvent décerner des rubans distincts. (Exemple: finale d'un steeplechase avec bourse limitée aux chiens qui se sont qualifiés lors de manches éliminatoires précédentes.)

Les clubs membres peuvent aussi tenir des épreuves ordinaires homologuées par l'AAC en conjonction avec le championnat régional; toutefois, il s'agit d'une compétition complètement distincte et il faut faire une demande en respectant le processus applicable aux concours ordinaire. Il n'est pas nécessaire de préparer un programme officiel séparé et les inscriptions ne doivent pas être limitées aux compétiteurs inscrits au championnat régional.

Sachant que de nombreux chiens inscrits au championnat régional ont voyagé de longues heures pour y participer et peuvent ne pas avoir eu la possibilité de s'entraîner normalement avant le début des manches du championnat régional, la modification suivante aux règlements généraux de l'AAC sur les épreuves d'agilité non homologuées a été approuvée pour les « épreuves d'échauffement » et les autres compétitions se déroulant au championnat :

À condition que les épreuves d'échauffement soient terminées AVANT que les manches du championnat national commencent, elles peuvent se dérouler en même temps que les autres compétitions, homologuées ou non.

Les enceintes servant aux épreuves d'échauffement doivent être montées de manière à éliminer le risque que des conducteurs montent des enchaînements provenant des épreuves homologuées.

L'hôte peut permettre l'utilisation de jouet et de nourriture dans les enceintes d'échauffement. Si cela est permis, les deux doivent l'être.

- La nourriture et les jouets peuvent être permis pendant les épreuves d'échauffement aux conditions suivantes :
 - Le fait de permettre la nourriture ne contrevient pas aux règlements du site et/ou des installations.
 - Les jouets doivent être en bon état.
 - Les jouets ne doivent pas contenir des objets qui font du bruit.
 - Les conducteurs peuvent lancer le jouet à leur chien ou jouer au souque à la corde avec leur chien.
 - Les aides à l'entraînement (p. ex.: clicker, régulateur de foulée, cibles, etc.) sont interdites.
 - La nourriture ne doit pas être lancée au sol ni au chien, elle doit être donnée au chien directement de la main ou du contenant.

3. Championnat régional

Le championnat régional se compose de six manches de qualification qui comprennent deux épreuves d'agilité standard, deux sauteurs et deux enjeux. Les chiens doivent être inscrits aux six manches et y participer pour être admissibles à un classement au championnat régional en fonction du pointage cumulatif. Le groupe hôte peut aussi organiser et offrir d'autres épreuves ouvertes aux participants.

Le jugement se fera selon les règlements experts modifiés. Aucun parcours qualificatifs ou titre n'est décerné pour avoir participé aux manches du championnat régional.

Un titre de champion régional sera décerné pour chaque hauteur de saut (4 po, 8 po, 12 po, 16 po, 20 po, 24 po) et catégorie (Régulier, Spécial, Vétéran et Vétéran DD) (c.-à-d. un champion en Régulier 20 po, un champion en Spécial 20 po, un champion en Vétéran 20 po, etc.).

Les chiens doivent être inscrits en fonction de la mesure officielle sur leur carte d'identité ou, si leur carte d'identité n'est pas complètement remplie et signée, ils doivent être inscrits dans une hauteur de saut à laquelle ils sont admissibles conformément aux règlements de l'AAC. Les chiens dont la carte d'identité n'est pas complètement remplie et signée doivent être mesurés par le juge en fonction le premier jour de la compétition et cette mesure ne peut pas être inscrite sur leur carte d'identité. Si la mesure prise est proche d'une taille de démarcation, le juge peut choisir, ou le conducteur peut demander, qu'une toise mobile exacte soit utilisée pour déterminer la hauteur de saut du chien.

Une personne peut inscrire plus d'un chien, mais un chien ne peut pas être couru par plus d'une personne.

Les chiens ne seront pas expulsés de l'enceinte sauf pour agression, pour s'être soulagé dans l'enceinte, pour avoir quitté l'enceinte, pour comportement antisportif du conducteur ou dans le cas d'un chien hors de contrôle.

3.1. Enceintes et conception de parcours

3.1.1. Dimension de l'enceinte et surface

À un championnat régional une enceinte doit avoir un minimum de 9 000 pi² et aucun côté ne peut avoir moins de 70 pi.

Le site de la compétition doit être inspecté et satisfaire aux exigences de l'AAC concernant l'événement pour être admissible à la tenue, au même endroit, des manches du championnat régional et des autres épreuves homologuées par l'AAC.

L'enceinte sera entourée d'une corde ou d'une clôture pour empêcher les spectateurs d'interférer avec le parcours avant et pendant le championnat régional.

Si deux enceintes adjacentes partagent la même clôture, il doit y avoir une barrière visuelle continue, sur toute la longueur de cette clôture commune, qui n'a pas moins de 3 pi de haut du sol à sa partie supérieure.

La surface du terrain **doit** être ferme et antidérapante. Elle doit permettre de placer les obstacles de niveau et offrir une bonne traction aux conducteurs et à leur chien et assurer leur sécurité. Si un concours se déroule sur une surface dure comme du ciment, la surface doit être entièrement recouverte d'un matériau approprié qui amortit les chocs. En raison de la nature de ce sport, les surfaces dures et nues ainsi que les surfaces glissantes ne sont pas approuvées. La sécurité des chiens est primordiale lors du choix d'un terrain de concours.

L'entrée et la sortie doivent être à chaque extrémité d'un côté de l'enceinte pour faciliter les procédures de départ et d'arrivée.

3.1.2. Liste de l'équipement pour un championnat régional

L'équipement suivant doit être disponible dans **chaque enceinte d'agilité standard et d'enjeu**:

(Les obstacles à zones de contact et le slalom sont nécessaires dans les enceintes d'agilité standard et d'enjeu seulement.)

- 1 passerelle
- 1 palissade
- 1 balançoire
- 2 jeux de 6 piquets de slalom (espacement de 24 po)
- 3 tunnels [2 x 20 pi et 1 x 15 pi]
 - Il faut sept paires de sacs à tunnel au minimum pour chaque tunnel de 20 pi.
 - Il faut six paires de sacs à tunnel au minimum pour chaque tunnel de 15 pi.
- 1 oxer * (avec barres de 5 pi et des ailes approuvées à chaque extrémité)
- 1 saut en largeur ascendant/barres de Spa* (avec barres de 5 pi et des ailes approuvées à chaque extrémité)
- 1 pneu (*auto régénérateur/frangible*) (*On doit utiliser le même genre de pneu ayant la même circonférence dans toutes les enceintes.*)

- 12 sauts droits avec ailes
- 4 sauts droits sans ailes
- 1 Saut en longueur **

** L'oxer, le saut en largeur et le saut en longueur doivent être remplacés par des sauts droits en Spécial et Vétéran. Ces sauts de remplacement ne sont pas compris dans les 16 sauts exigés pour la conception de parcours.*

*** Le saut en longueur est un obstacle obligatoire pour l'enceinte d'agilité standard seulement.*

L'équipement suivant doit être disponible dans **chaque enceinte de sauteur**:

- 3 tunnels [2 x 20 pi et 1 x 15 pi]
 - Il faut sept paires de sacs à tunnel au minimum pour chaque tunnel de 20 pi.
 - Il faut six paires de sacs à tunnel au minimum pour chaque tunnel de 15 pi.
- 1 oxer*(avec barres de 5 pi et des ailes approuvées à chaque extrémité)
- 1 saut en largeur ascendant/barres de Spa * (avec barres de 5 pi et des ailes approuvées à chaque extrémité)
- 1 pneu (auto régénérateur/frangible) (On doit utiliser le même genre de pneu ayant la même circonférence dans toutes les enceintes.)
- 15 sauts droits avec ailes
- 4 sauts droits sans ailes

** L'oxer et le saut en largeur doivent être remplacés par des sauts droits en Spécial et Vétéran. Ces sauts de remplacement ne sont pas compris dans les 16 sauts exigés pour la conception de parcours.*

*** Doit être disponible pour une utilisation sur le site. Obstacle facultatif pouvant être inclus dans la conception du parcours.*

****Le nombre maximal d'obstacles permis sur un parcours de sauteur au championnat régional est de 23.*

3.1.3. Critères pour la conception de parcours

L'objectif de ces manches consiste à démontrer que le chien et son conducteur peuvent négocier un parcours complexe avec rapidité. Le chien doit pouvoir facilement travailler d'un côté comme de l'autre à des distances accrues et avec plus de contrôle. Étant donné que le championnat régional est ouvert à tous les chiens, peu importe leur niveau et leur expérience, les parcours doivent suivre les directives de conception de parcours de l'AAC pour le niveau expert à l'exception de ce qui suit : le nombre maximal de défis majeurs est de trois (3) et le nombre minimal est de deux (2); les enchaînements¹ forçant le conducteur à travailler à distance de son chien sont interdits. Les parcours doivent être fluides et permettre aux binômes de faire preuve de leurs compétences.

¹ Un enchaînement où le conducteur est forcé de travailler à distance et où il n'a absolument pas la possibilité de suivre un autre trajet pour se rapprocher de son chien.

Les parcours doivent être conçus avec des barres de 5 pi sur tous les sauts et dotés d'ailes de 24 po à chaque extrémité.

3.1.4. Obstacles exigés

Les parcours des championnats régionaux doivent respecter les règlements actuels s'appliquant aux parcours experts de l'AAC, sauf indication contraire telle que note dans la section 4.2.

Les parcours soumis à l'approbation doivent répondre aux directives sur la conception de parcours de l'AAC et utiliser la liste de contrôle de l'équipement applicable aux championnats régionaux pour la manche en question (voir la section 3.1.2).

Les parcours déjà utilisés lors d'un concours homologué par l'AAC ne sont pas acceptables.

Le parcours doit avoir 18 obstacles au minimum et pas plus de 23 obstacles numérotés. Le nombre d'obstacles variera selon la manche et la distance minimale entre chacun sera de 15 pieds et de 18 pieds au minimum avant et après tous les sauts en largeur. Certains obstacles d'un parcours d'agilité standard et de sauteur peuvent devoir être négociés plus d'une fois, selon le tracé du parcours. En agilité standard et en sauteur, certains obstacles peuvent devoir être négociés plus d'une fois. La passerelle, la palissade, la balançoire et le pneu NE doivent PAS être franchis plus d'une fois sauf en **enjeu**, pendant la **période d'accumulation de points**.

Parcours d'enjeu aux championnats régionaux

Afin de s'assurer que les deux enjeux principaux d'un championnat régional quelconque ne sont pas identiques (p.ex.: slalom de 12 piquets avec travail à distance latéral), les juges doivent concevoir DEUX enjeu par enceinte et s'assurer que le défi de chaque enjeu principal est différent. Ils doivent aussi identifier leur parcours en fonction de la nature de l'enjeu final : slalom, obstacles à zones de contact, obstacles à zones de contact et slalom, sauts et tunnels seulement (sans slalom ni obstacle à zones de contact).

Les juges doivent aussi varier le genre de mini enjeu afin de tester une vaste gamme de compétences. Les parcours d'enjeu d'un championnat régional **doivent** comporter deux mini enjeux. Le nombre de points des deux mini enjeux (qui peuvent être exécutés deux fois chacun) doit donner un minimum de 36 points et un maximum de 44 points. Par ex.: un mini enjeu (8 + 10) x2 points; un mini enjeu (2x10) x2 points; un mini enjeu (6 + 14) x2 points, etc.

Les parcours d'enjeu d'un championnat régional **doivent** comporter un obstacle valant 4 points.

Chiens de la division mini en 8R, 4S, 4V

Le temps accordé aux chiens pour exécuter l'enjeu final dépend de l'enjeu lui-même et de facteurs comme le nombre d'obstacles, le genre d'obstacles et la distance à parcourir. Les chiens de la division mini doivent avoir 20 % plus de temps (arrondi selon l'article 2.9.3 du livre des règlements 2018, v7.1b) pour exécuter l'enjeu final que les chiens de la division ouverte. Les chiens de la division medium doivent avoir 10 % plus de temps pour exécuter l'enjeu final que les chiens de la division ouverte. Il s'agit du temps additionnel minimal (après arrondissement selon l'article 2.9.3) qui est permis. Le juge peut, à sa discrétion, donner plus de temps en sus du minimum.

Lors du calcul des temps de parcours standard et des temps accordés pour l'enjeu final, tous les chiffres doivent être arrondis à la seconde la plus près. Cela s'applique aussi aux 20 % ajoutés en catégorie Vétéran dans toutes les manches, aux 10 % ajoutés en relais pour des équipes mixtes comportant un chien en Vétéran et aux 20 % ajoutés au temps de l'enjeu final pour les chiens de la division mini et aux 10 % ajoutés au temps de l'enjeu final pour les chiens de la division medium.

Le temps est arrondi à la seconde supérieure si 0,5 sec. ou plus de 0,5 sec. ou à la seconde inférieure si moins de 0,5 sec.

Par ex.: on arrondit 85,2 secondes à 85, 85,5 secondes à 86, 85,6 secondes à 86.

3.1.5. Sélection des parcours

La sélection des parcours se fera au championnat régional lors d'un tirage au sort public parmi les enveloppes scellées contenant les parcours appropriés conçus par les juges, soumis au coordinateur des parcours du championnat national et approuvés avant la compétition. Le tirage au sort peut être électronique ou manuel, parmi les enveloppes fournies par le coordinateur des parcours du championnat. Chaque enveloppe contiendra dix copies du parcours : une pour afficher, une pour l'AAC, une pour le club hôte, une pour le juge en fonction et six qui serviront à monter le parcours. Si les parcours sont fournis de manière électronique au secrétaire du championnat ou son délégué, il lui incombe d'imprimer le nombre de copies susmentionné.

Pour s'assurer que le défi des deux enjeux principaux du championnat régional ne soient pas identiques, lors de la préparation des jeux de parcours, le coordinateur des parcours des championnats identifiera avec un symbole ou une lettre unique en son genre un type particulier de défi. Ces marques d'identification seront inscrites à l'extérieur des enveloppes contenant le parcours. Lorsqu'un parcours d'enjeu est tiré au sort, tous les autres parcours d'enjeu portant la même marque d'identification seront mis de côté de manière que chaque parcours d'enjeu offre des défis différents.

Une personne qui n'est pas un compétiteur sera désignée pour copier les tracés papier des parcours pour les compétiteurs et les parcours resteront strictement confidentiels jusqu'à ce qu'il soit permis de distribuer simultanément des copies papier des parcours à tous les compétiteurs. Des copies électroniques peuvent être mises à la disposition des compétiteurs chaque jour, mais ils doivent avoir l'option d'obtenir une copie papier sans frais supplémentaires.

Lorsqu'un championnat régional se déroule sur plus d'une journée, les parcours des jours suivants ne doivent pas être affichés avant la journée pendant laquelle ils doivent être courus.

S'il faut remettre des copies de parcours supplémentaires aux monteurs de parcours, une personne qui n'est pas un compétiteur peut faire des copies, les remettre aux monteurs de parcours et les récupérer une fois le montage terminé.

Il incombe aux juges en fonction de s'assurer que les parcours sont montés de manière à respecter aussi précisément que possible le tracé papier, de mesurer le parcours, le cas échéant, et de déterminer le TPS pour chaque division (ouverte, médium, mini) et chaque catégorie (Régulier, Spécial et Vétérain) en tenant compte de la vitesse d'évolution (v/s) indiquée par le juge qui a conçu les parcours et de la situation (température et surface) le jour de la compétition. Ils doivent aussi, le cas échéant, fixer un TPM. Voir la section 4.3 sur le calcul d'un TPM).

Les juges en fonction doivent ajuster ensemble des parcours similaires lorsque deux enceintes sont utilisées. On suggère qu'un seul juge mesure les deux parcours pour s'assurer d'avoir le même nombre de verges.

Nota : *Si un club hôte offre d'autres épreuves avant ou après le championnat régional, à savoir des épreuves d'agilité standard ou des jeux officiels de l'AAC (pour lesquels le club doit obtenir l'autorisation en suivant la procédure d'approbation normale) ou des jeux ou manches non officiels, il incombe à l'hôte d'envoyer aux juges toute l'information pertinente sur la dimension des enceintes, l'équipement, l'ordre des épreuves, etc. S'il s'agit d'épreuves d'agilité standard ou de jeux officiels de l'AAC, le juge mandaté doit soumettre ses parcours à un réviseur, en suivant la procédure d'approbation des parcours normale, et non au coordinateur des parcours du championnat régional.*

3.1.6. Passages EXS

Il n'est pas possible d'inscrire un chien pour exhibition seulement (EXS) au championnat régional (2 manches d'agilité standard, 2 manches de sauteur et 2 manches d'enjeu).

4. Juger un championnat régional

4.1. Responsabilités des juges

Les responsabilités des juges sont celle décrites dans les règlements d'agilité de l'AAC et dans le manuel des juges de l'AAC. De plus, le juge doit respecter ce qui suit :

Code vestimentaire : Étant donné qu'il s'agit d'un événement de prestige qui peut être télédiffusé, les juges doivent porter le polo officiel du championnat régional de l'AAC fourni par le club hôte (les clubs doivent fournir un polo par jour par juge). Le juge peut commander un autre polo par l'entremise du club hôte à ses propres frais.

On recommande le port d'un pantalon noir (pas de jeans) ou d'un short noir ou blanc s'il fait chaud.

4.1.1. Exigences en matière de conception de parcours

Les juges des championnats régionaux doivent soumettre au coordinateur des parcours (agilité standard, sauteur et enjeu) qui n'ont jamais été utilisés à des concours de l'AAC ni à d'autres compétitions d'agilité. Le coordinateur de parcours du championnat régional communiquera aux juges le nombre de chaque genre de parcours des championnats exigées. Ils doivent convenir aux dimensions d'enceinte précisées par le coordinateur des parcours des championnats.

Pour s'assurer que le défi des deux enjeux principaux du championnat régional ne sont pas identiques (p.ex.: slalom de 12 piquets à exécuter en latéral avec la ligne), les juges doivent concevoir DEUX parcours d'enjeu par dimension d'enceinte et s'assurer que les défis de l'enjeu final des parcours soumis est différent (slalom, obstacle à zones de contact, obstacle à zones de contact ET slalom, ou sauts/tunnels seulement). On encourage les juges à varier le genre de mini enjeu afin de tester autant de compétences que possible.

Si les parcours du championnat régional ne sont pas soumis à temps, le juge ne pourra pas juger de championnat régional ou national pendant une période d'un an pour une première infraction et ne pourra pas juger de championnat national ou régional pendant une période de trois ans pour une deuxième infraction. Dans le cas d'une troisième infraction, il sera pénalisé d'une suspension permanente.

Les juges d'un championnat régional doivent soumettre leurs parcours au moins 30 jours avant le début du championnat régional. Si les parcours ne sont pas soumis à temps, on considérera qu'ils n'ont pas été soumis. Dans un tel cas, le juge ne pourra pas juger de championnat national

ou régional pendant une période de trois ans. Le président du Conseil de l'AAC avisera les juges en infraction.

4.2. Règlements s'appliquant au championnat régional

TOUS LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR S'APPLIQUENT À MOINS D'UNE EXEMPTION DANS LES PRÉSENTES LIGNES DIRECTRICES.

4.2.1. Répétition d'obstacle :

La répétition d'obstacle, qu'elle soit intentionnelle ou non, sera jugée comme une erreur de parcours. Le passage sera compté et intégré au pointage cumulatif.

4.2.2. Jugement de l'enjeu :

Quand un conducteur peut-il traverser la ligne d'un mini enjeu?

Le chien obtiendra la totalité des points pour avoir exécuté un mini enjeu pendant l'ouverture lorsque, pour le dernier obstacle, il a touché la zone de contact, est complètement sorti du tunnel ou du slalom, a franchi un pneu ou un saut et a les quatre pattes au sol. On considère alors que le chien ne peut plus commettre de faute. Il obtiendra alors la valeur du mini enjeu et le conducteur peut traverser la ligne de l'enjeu. Si un chien n'a pas quitté complètement un obstacle à zones de contact (n'a pas les quatre pattes au sol) avant de tenter le mini enjeu de nouveau, il n'obtiendra pas les points du mini enjeu une deuxième fois s'il exécute l'enjeu en sens inverse même s'il exécute tous les obstacles du mini enjeu parce qu'il n'a pas commencé correctement la deuxième exécution de l'obstacle à zones de contact. Il obtiendra par contre les points des obstacles individuels réussis.

Toucher délibérément le chien pendant la séquence d'ouverture

Conformément aux règlements en vigueur, si un conducteur touche délibérément son chien **pendant la séquence d'ouverture** pour l'encourager ou le récompenser, le passage devient immédiatement EXS. Le juge continuera de juger mais en ce qui concerne le pointage au championnat national, le chien obtiendra **zéro point**. Le passage sera compté et intégré au pointage cumulatif.

Comportement antisportif

Conformément aux règlements en vigueur, si, en tout temps pendant l'enjeu, le conducteur traverse un obstacle, passe sous ou au-dessus d'un obstacle, on jugera qu'il s'agit d'un comportement antisportif et le conducteur sera expulsé. En ce qui concerne le pointage pour ce passage, le chien obtiendra **zéro point**. Le passage sera compté et intégré au pointage cumulatif.

Ce qui précède ne restreint pas l'interprétation de ce qu'est un comportement antisportif.

Enjeu principal/final

Lorsque le sifflet de l'enjeu se fait entendre, la ligne d'enjeu est fonctionnelle et le conducteur doit rester derrière la ligne, même si le chien n'a pas encore commencé l'enjeu final. Si le conducteur est dans la zone de l'enjeu lors du coup de sifflet, il doit la quitter immédiatement.

Si le conducteur n'entend pas le sifflet (la cloche ou l'avertisseur, etc.), indiquant qu'il faut commencer l'enjeu final, le juge peut indiquer au conducteur que le sifflet s'est fait entendre. Après la fin de l'ouverture, aucun point additionnel n'est accordé à moins que le chien réussisse l'enjeu final.

Un conducteur qui tente l'enjeu final après le deuxième coup de sifflet (signifiant que le temps accordé pour l'enjeu final est écoulé) ne réussira pas l'enjeu final car il a dépassé le temps imparti. Par contre, le chien conserve tous les points accumulés pendant la séquence d'ouverture de 40 secondes.

Le dernier obstacle de l'enjeu final constitue la ligne d'arrivée. Traverser le plan du dernier obstacle ne sera pas jugé comme une non-exécution. Comme les refus ne sont pas signalés dans l'enjeu final, le chien peut revenir et tenter de franchir l'obstacle.

Si le chien ne revient pas franchir le dernier obstacle, le chronométrateur arrêtera manuellement le chronomètre lorsque le chien quitte la zone qui constitue l'enceinte.

4.2.3. Barres tombées

Si le chien fait tomber une barre, la barre ne doit pas être remplacée tant que le chien n'a pas terminé son parcours.

4.2.4. Briser la circonférence du pneu

Briser la circonférence du pneu de manière que les deux moitiés ne se touchent plus temporairement ou qu'un préposé doive intervenir pour que le pneu reprenne sa forme sera pénalisé de 5 fautes en agilité standard et en sauteur.

Si la circonférence du pneu est brisée pendant la séquence d'ouverture de l'enjeu, aucun point ne sera accordé. Si la circonférence du pneu est brisée pendant l'enjeu final, on considère qu'il y a eu faute comme une barre tombée et l'enjeu final ne sera pas réussi. Le pneu frangible ne sera pas remis en place par un préposé pendant le passage. S'il se sépare de manière à devoir être remis en place, il n'est plus disponible pour accumuler des points.

4.2.5. Refus

Consulter le livre des règlements de l'AAC, article 2.10.1 ou le manuel des juges, section 4.1.

4.2.6. Chronométrage électronique et ligne de départ

Ligne de départ

Le chien doit être du côté approche du premier obstacle pour commencer son passage au cas où il y aurait mauvais fonctionnement du chronomètre afin que tous les chiens aient la même ligne de départ (qu'un chronomètre électronique ou manuel soit utilisé). Si le chien ne franchit pas le premier obstacle, ne passant pas de ce fait entre les faisceaux, il faut déclencher manuellement le chronomètre lorsque le chien traverse le plan du premier obstacle.

Ligne d'arrivée

Le dernier obstacle constitue la ligne d'arrivée. Traverser le plan du dernier obstacle ne sera pas jugé comme une non-exécution mais comme un refus (5 fautes) si le conducteur ramène le chien et que celui-ci franchit le dernier obstacle correctement.

Si, lorsque le conducteur ramène le chien, celui-ci franchit l'obstacle en sens inverse, il sera pénalisé d'une non-exécution (20 fautes). Le chien ayant arrêté le chronomètre en agissant ainsi, le juge cessera de juger.

Si le conducteur ne ramène pas le chien, il y a non-exécution.

Si le chien ne revient pas franchir le dernier obstacle correctement, le chronométreur arrêtera manuellement le chronomètre lorsque le chien quitte la zone qui constitue l'enceinte.

4.2.6.1. Mauvais fonctionnement d'un chronomètre électronique

Parcours d'agilité standard et de sauteur

Si un chien fait un sans faute mais qu'il n'y a pas de temps à inscrire parce que le chronomètre a mal fonctionné, le conducteur aura le choix de courir de nouveau pour le temps seulement OU d'accepter un sans faute avec le temps de parcours standard.

- Si le conducteur choisit de courir de nouveau pour le temps seulement, il doit effectuer la totalité du parcours sans omissions ni non-exécutions afin de s'assurer que le conducteur maintient un certain degré d'exactitude lors de la reprise.
- En cas de non-exécution, le juge sifflera et le pointage sera un sans faute avec le temps de parcours standard.
- Si le temps de la reprise est supérieur au TPS, des fautes de temps seront ajoutées.

Si le chien **n'a pas** fait un sans faute mais qu'il n'y a pas de temps à inscrire parce que le chronomètre a mal fonctionné, le conducteur aura le choix de courir de nouveau, auquel cas il recommence à neuf (seules les fautes et le temps de la reprise compteront) OU de garder les fautes encourues avec le temps de parcours standard.

Parcours d'enjeu

Sifflet/avertisseur à 40 secondes, AUCUN temps pour l'enjeu final

1. Si le chien réussit l'enjeu final mais qu'il n'y a pas de temps à inscrire parce que le chronomètre a mal fonctionné, le conducteur aura le choix de :
 - Conserver les points accumulés pendant l'ouverture et d'accepter un enjeu réussi avec le temps accordé pour sa hauteur de saut, sa division et catégorie (c.-à-d. 35 points pour un enjeu réussi sans points en prime pour le temps).
 - Reprendre le parcours (ouverture et enjeu final) comme s'il n'avait pas couru – tous les points et le temps de la reprise seront utilisés pour le pointage de cette manche.
2. Si le chien a fait une faute dans l'enjeu final mais qu'il n'y a pas de temps à inscrire parce que le chronomètre a mal fonctionné, le conducteur conservera les points accumulés pendant l'ouverture et obtiendra un temps de parcours de 40 secondes plus le temps accordé pour sa hauteur de saut, sa division et catégorie pour l'enjeu final.

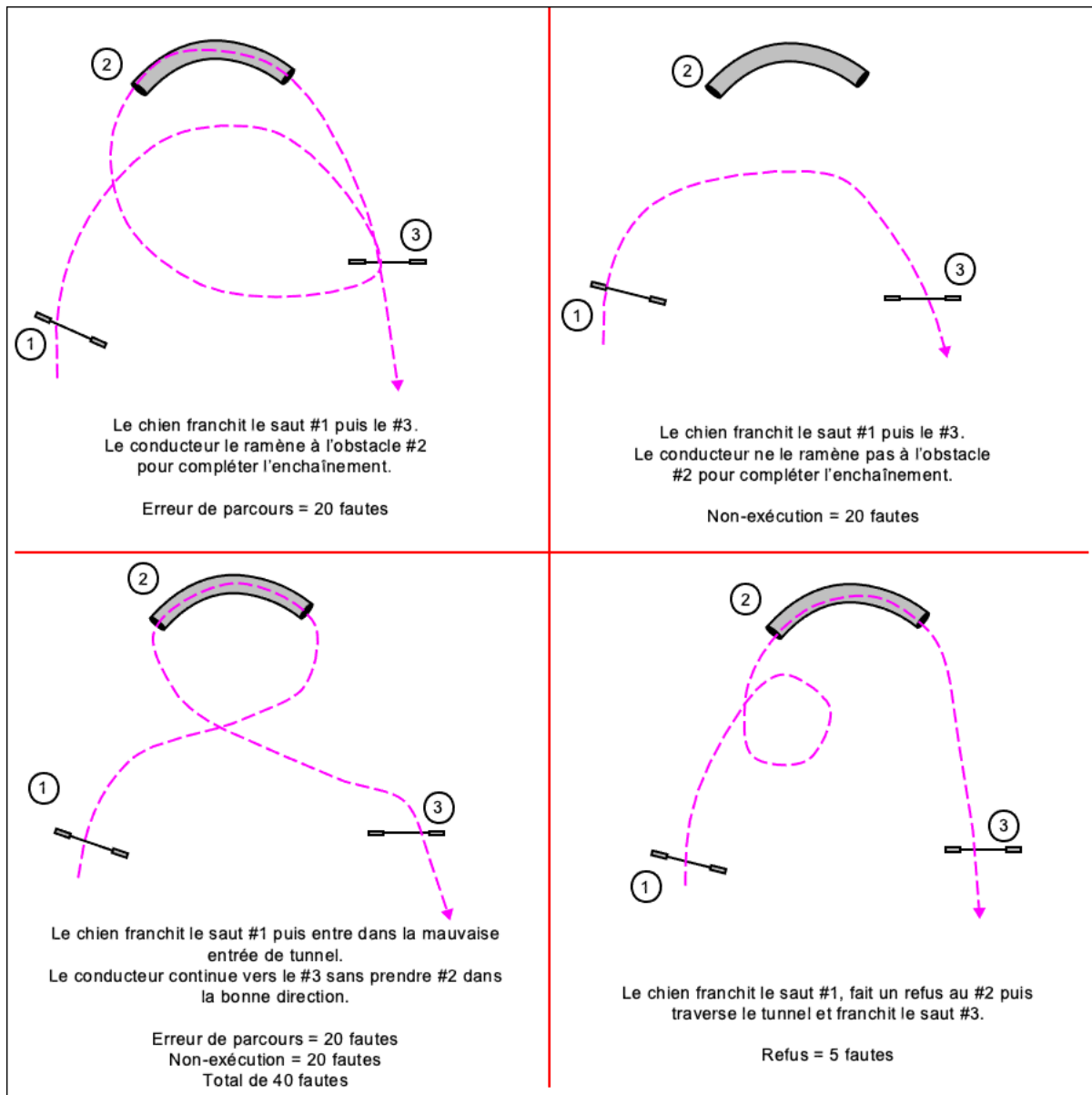
4.2.7. Erreur de parcours

Un chien sera pénalisé de 20 fautes pour une erreur de parcours s'il franchit un obstacle dans le mauvais ordre ou dans la mauvaise direction. Une pénalité pour erreur de parcours s'appliquera aussi si un chien met UNE PATTE OU PLUS sur ou dans un obstacle dans le mauvais ordre. Cela comprend un chien qui entre par la mauvaise extrémité d'un tunnel. Un chien qui se faufile entre 3 piquets ou plus (deux espaces ou plus) du slalom en sens inverse du tracé du parcours sera pénalisé d'une erreur de parcours.

Lors d'une erreur de parcours, le juge cesse de juger tant que le chien n'a pas repris le tracé normal du parcours, ce qui se définit par un chien qui interagit avec le bon obstacle suivant, dans l'ordre et dans la bonne direction. Interagir avec l'obstacle suivant comprend toucher (avec une patte ou plus), sauter, traverser ou passer sous l'obstacle dans la bonne direction. Si, de l'avis du juge, le conducteur a décidé de continuer sans revenir pour franchir l'obstacle omis, une pénalité pour non-exécution sera signalée et le juge recommence immédiatement à juger. Une exception s'applique dans le cas suivant : si, lorsque le chien a fait une erreur de parcours, **le conducteur demande délibérément au chien de répéter un ou des obstacles déjà franchis dans le bon ordre**, la pénalité pour répétition d'obstacle s'applique et le chien sera pénalisé d'une erreur de parcours.

Si un chien omet un obstacle de l'enchaînement, fait une erreur de parcours en franchissant l'obstacle suivant et que le conducteur continue son parcours sans revenir à l'obstacle omis, seule une non-exécution sera signalée et le juge recommencera immédiatement à juger.

Toutefois, si un chien omet un obstacle de l'enchaînement, fait une erreur de parcours en franchissant n'importe quel obstacle qui n'est pas l'obstacle suivante de l'enchaînement et que le conducteur continue son parcours sans revenir à l'obstacle omis, une erreur de parcours ET une non-exécution seront signalées.



AUCUNE faute additionnelle n'est signalée si un chien fait une erreur de parcours en prenant un tunnel placé sous un obstacle à zones de contact. C'est à dire que le chien est pénalisé de 5 fautes (ou d'une élimination en expert) pour l'erreur de parcours et non d'une *autre* 5 fautes pour avoir passé sous un obstacle à zones de contact.

4.2.8. Balançoire

Pour assurer un jugement uniforme de la balançoire dans toutes les régions, un chien qui saute en bas de la balançoire avant le point central (le pivot) sera pénalisé d'un refus. On considèrera que la balançoire a été exécutée si le chien est pénalisé d'une envolée (fly-off) peu importe si la planche a dépassé l'horizontale ou non. Sur un parcours d'agilité standard, reprendre la balançoire après une envolée sera pénalisé d'une répétition d'obstacle. Pour s'assurer que le conducteur sait qu'il y a eu envolée, le juge doit signaler la faute à voix haute ou tenir le signal de la main suffisamment longtemps pour être vu du conducteur.

On recommande aussi que l'emplacement de la base et de la montée de la balançoire soit marqué au sol (voir Tunnels) pour s'assurer que tous les chiens aient la même approche, surtout lorsque des exécutions rapides font rebondir la balançoire hors de sa position ou de son alignement.

4.2.9. Tunnels

On encourage les juges à marquer la forme ainsi que l'entrée et la sortie de tous les tunnels sur le sol lors d'un championnat national et d'utiliser deux jeux de sacs (si disponibles) à l'entrée (ou aux endroits stratégiques) afin de maintenir les tunnels en place pour les grands chiens. De la peinture pour gazon ou des tés de golf avec du ruban cache peuvent être utilisés. Si de la peinture est utilisée, il faut obtenir la permission des responsables de la gestion du site.

4.2.10. Montage de parcours (et ajustements)

Si possible, lorsqu'il y a deux enceintes, les juges doivent ajuster ensemble les parcours semblables pour s'assurer que les obstacles sont placés de la même manière. On suggère aussi qu'un seul juge mesure la longueur des deux parcours pour que le nombre de verges obtenu soit aussi similaire que possible.

4.2.11. Fautes générales

Articles dans l'enceinte - Aucune nourriture, aucune boisson, aucun jouet et aucune cigarette ne sont permis dans l'enceinte en tout temps, y compris pendant que la reconnaissance du parcours et le montage du parcours. Tout conducteur qui fait usage d'une aide ou d'un article qui améliore la performance (à savoir tout article qui, de l'avis du juge, retient l'attention du chien et/ou aide le chien dans sa performance, que ce soit avant ou après le passage), ou qui ont un tel article sur eux recevront un pointage de zéro (0) pour la manche en question. Le binôme peut terminer le parcours. Le binôme conservera les points obtenus lors des manches précédentes et peut participer aux manches qui restent.

Un conducteur peut avoir un téléphone ou un appareil/dispositif de communication similaire sur lui mais il ne peut pas l'utiliser pour l'aider pendant son passage.

4.2.12. Quitter l'enceinte

Les chiens qui quittent l'enceinte ou le sas de sortie à la fin d'un passage SANS être sous le contrôle du conducteur, SANS être remis en laisse ou portés par leur conducteur pour quitter l'enceinte ou le sas de sortie seront pénalisés d'une élimination (E).

Aux fins du pointage, zéro point sera accordé à cette manche. La manche comptera pour le pointage cumulatif.

4.3. Temps de parcours standard

Le temps de parcours standard (TPS) des épreuves du championnat régional sera celui des épreuves de niveau expert. Consultez le livre des règlements de l'AAC, article 2.9.

Un chien sera pénalisé d'une faute ou partie de faute pour chaque seconde ou fraction de seconde au-delà du TPS. Par exemple, un chien qui prend 58,50 secondes pour exécuter un parcours dont le TPS est de 55 secondes recevra 3,50 fautes de temps. Le temps est mesuré jusqu'au centième de seconde.

Un juge peut, à sa discrétion, fixer un temps de parcours maximal (TPM). Lorsque ce temps est écoulé, le conducteur et son chien devront quitter l'enceinte. Si un TPM est utilisé, il doit être le TPS majoré d'au moins le nombre de points possibles pour la manche en question (c.-à-d. TPS majoré de 100 secondes en agilité standard et TPS majoré de 75 secondes en sauteur).

4.4. Calcul du pointage d'un championnat régional

Les objectifs du calcul du pointage du championnat national sont les suivants :

Permettre une comparaison des performances dans toutes les disciplines (agilité standard, sauteur et enjeu).

Récompenser les parcours sans faute les plus rapides.

Confirmer que l'épreuve d'agilité standard est la base de l'agilité au sein de l'AAC et donner plus de poids à ces manches.

4.4.1. Généralités

Dans les épreuves d'agilité standard et de sauteur de l'AAC, un pointage de zéro représente un parcours sans faute et le compétiteur qui a le parcours sans faute le plus rapide est déclaré le gagnant. Par contre, en enjeu, le compétiteur doit accumuler le plus grand nombre de points possibles puis réussir l'enjeu principal le plus rapidement possible pour être le gagnant. Pour tenter d'aligner le calcul du pointage d'épreuves de nature aussi différente, une valeur de base servira à ajuster le pointage dans les épreuves d'agilité standard et de sauteur (une valeur de base de 100 points peut être attribuée à une épreuve d'agilité standard sans faute, avec un temps reflétant exactement le TPS).

En général, pour une manche du championnat régional, le compétiteur qui obtient le plus grand nombre de points gagne cette manche. Le compétiteur qui obtient le pointage cumulatif le plus élevé est déclaré le champion régional. On peut aussi subdiviser par division et hauteur de saut.

4.4.2. Règles - pointage des manches d'agilité standard et de sauteur du championnat régional

Trois refus n'entraîneront pas l'élimination – Tous les refus, aucun maximum, seront pénalisés de (5) fautes.

Les erreurs de parcours n'entraîneront pas l'élimination – Toutes les erreurs de parcours, aucun maximum, seront pénalisées de (20) fautes.

Les non-exécutions n'entraîneront pas l'élimination – Toutes les non-exécutions, aucun maximum, seront pénalisées de (20) fautes.

En cas d'élimination/expulsion, le chien aura zéro point pour cette manche du championnat régional. Un compétiteur qui ne participe pas à une manche aura zéro point pour cette manche du championnat régional.

Le jugement, donc le pointage et le classement, des compétiteurs qui demandent la concession accordée pour conducteur handicapé ou senior respecte la norme (aucune concession relative aux points et au temps) sauf que le nombre de points nécessaires pour se qualifier pour le championnat national est de 300.

4.4.3. Règles - pointage des manches d'enjeu du championnat régional

Tous les règlements des épreuves d'enjeu expert s'appliquent lors des manches d'enjeu du championnat régional à moins d'indication contraire. Toutes les erreurs de parcours après avoir

entamé l'enjeu principal (après avoir tenté d'exécuter le premier obstacle de l'enjeu) seront considérées comme une non-exécution de l'enjeu principal. **Aucun refus ne sera signalé durant les mini enjeux et l'enjeu principal.** Pendant la séquence d'ouverture, un chien peut franchir des obstacles qui font partie de l'enjeu final mais il ne doit pas le faire dans l'ordre. Si un chien franchit deux obstacles ou plus de l'enjeu final dans l'ordre pendant la séquence d'ouverture ou en tout temps avant de commencer l'enjeu final, le juge doit siffler pour signifier la fin du passage. Le compétiteur conservera les points accumulés jusque-là. Voir l'article 3.6.7 Règlements généraux de l'enjeu dans le livre des règlements de l'AAC pour de plus amples renseignements.

4.4.4. Calcul du pointage d'une manche d'agilité standard

Pour une manche d'agilité standard, on utilise la méthode suivante :

- TPS – temps de parcours standard (exprimé en secondes)
- FP – fautes de parcours (les fautes imputées au compétiteur)
- TP – temps de parcours (le temps pris par le compétiteur pour terminer le parcours, en secondes, au 1/100^e de seconde le plus près)
- FT – fautes de temps (une faute ou une fraction de faute imputée pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du TPS)
- PMCR - Points de manche de championnat régional (le total des points accumulés pour cette manche).

Si le chien fait un parcours sans faute de parcours (FP) ni faute de temps (FT):

- $PMCR = 100 + (TPS - TP)$

Si le chien a des fautes de parcours (FP) ou des fautes de temps (FT):

- $PMCR = 100 - FP - FT$

Lors du championnat régional, seuls les chiens en Vétéran qui mesurent moins de 12 po pourront bénéficier du temps accordé aux chien en Vétéran, division mini et seuls les chiens qui mesurent moins de 18 po pourront bénéficier du temps accordé aux chien en Vétéran, division médium. Le temps accordé en Vétéran, division ouverte s'appliquera aux chiens en Vétéran qui mesurent plus de 18 po, sans égard à la hauteur de saut (16 po ou 12 po) dans laquelle ils sont inscrits

Le pointage minimum qu'un chien peut obtenir dans une épreuve du championnat régional est de zéro. Un chien qui fait suffisamment de fautes pour réduire son pointage à un chiffre négatif obtiendra un pointage de zéro.

4.4.5. Calcul du pointage d'une manche de sauteur

Pour une manche de sauteur, on utilise la méthode suivante :

- TPS – temps de parcours standard (exprimé en secondes)
- FP – fautes de parcours (les fautes imputées au compétiteur)
- TP – temps de parcours (le temps pris par le compétiteur pour terminer le parcours, en secondes, au 1/100^e de seconde le plus près)
- FT – fautes de temps (une faute ou une fraction de faute imputée pour chaque seconde ou fraction de seconde au-dessus du TPS)
- PMCN - Points de manche de championnat régional (le total des points accumulés pour cette manche)

Si le chien fait un parcours sans faute de parcours (FP) ni faute de temps (FT):

- $PMCR = 100 + (TPS - TP)$

Si le chien a des fautes de parcours (FP) ou des fautes de temps (FT):

- $PMCR = 100 - FP - FT$

Lors du championnat régional, seuls les chiens en Vétéran qui mesurent moins de 12 po pourront bénéficier du temps accordé aux chien en Vétéran, division mini et seuls les chiens qui mesurent moins de 18 po pourront bénéficier du temps accordé aux chien en Vétéran, division médium. Le temps accordé en Vétéran, division ouverte s'appliquera aux chiens en Vétéran qui mesurent plus de 18 po, sans égard à la hauteur de saut (16 po ou 12 po) dans laquelle ils sont inscrits.

Le pointage minimum qu'un chien peut obtenir dans une épreuve du championnat régional est de zéro. Autrement dit, un chien qui fait suffisamment de fautes pour réduire son pointage à un chiffre négatif obtiendra un pointage de zéro.

4.4.6. Calcul du pointage d'une manche d'enjeu

Pour une manche d'enjeu, on utilise la méthode suivante :

- TE – temps de l'enjeu (le temps accordé pour exécuter l'enjeu principal, en secondes)
- DSO – durée de la séquence d'ouverture (40 secondes, le temps accordé pour accumuler des points)
- TPS – temps de parcours standard (DSO + TE, exprimé en secondes)
- PP – points de parcours (le total des points obtenus pendant la séquence d'ouverture)
- TP – temps de parcours (le temps pris par le compétiteur pour exécuter le parcours complet, en secondes, au 1/100^e de seconde le plus près)

- PE – points pour l'enjeu = 35 (les points accordés pour avoir réussi l'enjeu principal en respectant le temps accordé).
- PMCR - Points de manche de championnat régional (le total des points accumulés pour cette manche).

Si le chien réussit l'enjeu principal dans le temps accordé (TE):

- $PMCR = PP + PE + (TPS-TP)$

Si le chien ne réussit pas l'enjeu principal dans le temps accordé (TE):

- $PMCR = PP$

Si un chien en **Vétéran** réussit l'enjeu final dans le temps d'enjeu accordé (TE):

- $PMCR = (1,20 \times PP) + PE + (TPS - TP)$

Si un chien en **Vétéran** ne réussit pas l'enjeu final dans le temps d'enjeu accordé (TE):

- $PMCR = 1,20 \times PP$

Lors du championnat régional, seuls les chiens en Vétéran qui mesurent moins de 12 po pourront bénéficier du temps accordé aux chien en Vétéran, division mini et seuls les chiens qui mesurent moins de 18 po pourront bénéficier du temps accordé aux chien en Vétéran, division médium. Le temps accordé en Vétéran, division ouverte s'appliquera aux chiens en Vétéran qui mesurent plus de 18 po, sans égard à la hauteur de saut (16 po ou 12 po) dans laquelle ils sont inscrits.

Tous les règlements des épreuves d'enjeu expert s'appliquent lors des manches d'enjeu du championnat régional saut que les exceptions suivantes s'appliquent : aucun refus ne sera signalé durant les mini enjeux et l'enjeu principal et les erreurs de parcours après avoir entamé l'enjeu principal (après avoir tenté d'exécuter le premier obstacle de l'enjeu) seront considérées comme une non-exécution de l'enjeu principal.

4.5. Champion(s) régional(aux) individuel(s)

À l'aide de la méthode décrite ci-dessus, on déterminera un champion régional pour chaque hauteur de saut et chaque catégorie d'après le pointage cumulatif de toutes les manches. Le compétiteur ayant accumulé le plus grand nombre de points dans chaque hauteur de saut sera déclaré le champion régional pour la hauteur de saut et la catégorie en question.

Dans l'éventualité peu probable d'une égalité, le compétiteur dont le temps cumulatif est le plus rapide sera déclaré le gagnant. Dans l'éventualité où il y a encore égalité, le temps cumulatif des deux manches d'agilité standard sera le facteur décisif, le plus rapide étant déclaré le gagnant.

5. Protocole pour le calcul du pointage d'un championnat régional

Pour les compétiteurs, les objectifs d'un championnat régional ne sont pas différents de ceux d'un concours ordinaire. Dans les épreuves d'agilité standard et de sauteur, il faut d'abord faire un parcours sans faute et, deuxièmement, l'exécuter rapidement. Dans l'épreuve de l'enjeu, il faut obtenir le plus grand nombre de points possible pendant la période d'accumulation puis réussir l'enjeu principal (la seule différence étant qu'un nombre minimum de points n'est pas nécessaire pour obtenir enjeu qualificatif).

5.1. Exemple:

Pour démontrer la méthode de calcul du pointage d'un championnat régional, les paragraphes suivants expliquent les différentes étapes, par manche, et les diverses options possibles.

Dans cet exemple, on a utilisé les chiens/conducteurs fictifs suivants:

| Hauteur de saut | Brassard | Nom usuel |
|-----------------|----------|-----------|
| 8 po | 0801 | Jet |
| 16 po | 1601 | Fly |
| 16 po | 1602 | Seth |
| 20 po | 2001 | Kyrie |
| 20 po | 2002 | Cobb |
| 20 po | 2003 | Able |
| 20 po | 2004 | Cain |

Toute ressemblance avec des chiens et des résultats réels ne serait que pure coïncidence.

NOTA : Lors du calcul du TPS de l'agilité standard, du sauteur et de l'enjeu principal, tous les résultats doivent être arrondis à la seconde entière la plus près. De plus, pour tous les chiens en Vétéran dans toutes les manches, il faut ajouter 20 % au temps de chien de la division mini et 10 % au temps de chien de la division médium. Le temps obtenu est arrondi à la seconde entière supérieure si plus de 0,05 seconde et à la seconde entière inférieure si moins de 0,05 seconde.

5.1.1. Agilité standard

Dans la première manche d'agilité standard jugée par John Wayne, le parcours mesure 168 verges, ce qui donne un TPS de 54 secondes pour la division ouverte, de 60 secondes pour la division médium et de 65 secondes pour la division mini.

L'AAC peut remplir la partie supérieure de la feuille de pointage de la manche d'agilité standard comme suit :

| Nom de l'épreuve | Agilité standard, manche #1 |
|----------------------|-----------------------------|
| Points de base | 100 |
| TPS Ouverte | 54 |
| TPS Médium | 60 |
| TPS Mini | 65 |
| Nbre total de verges | 168 |
| Juge | John Wayne |

L'information sur le chien sera inscrite au préalable et, avec l'information ci-dessus, la feuille de pointage de l'épreuve d'agilité standard sera comme suit (certaines colonnes ont été éliminées pour faciliter la chose):

| Brassard | Nom | Points de base | TPS | Temps de parcours | Fautes de temps | Prime de temps | Fautes de parcours | Total des fautes | Regional Event Points |
|----------|-------|----------------|-----|-------------------|-----------------|----------------|--------------------|------------------|-----------------------|
| 8 PO | | | | | | | | | |
| 0801 | Jet | 100 | 65 | | | | | | |
| 16 PO | | | | | | | | | |
| 1601 | Fly | 100 | 60 | | | | | | |
| 1602 | Seth | 100 | 60 | | | | | | |
| 20 PO | | | | | | | | | |
| 2001 | Kyrie | 100 | 54 | | | | | | |
| 2002 | Cobb | 100 | 54 | | | | | | |
| 2003 | Able | 100 | 54 | | | | | | |
| 2004 | Cain | 100 | 54 | | | | | | |

Les pointages suivants décrivent les options de pointage possibles pour une manche d'agilité standard:

Le chien fait un sans faute, sous le TPS

Jet, qui saute 8 po (mini), fait un parcours sans faute en 54 secondes. Le temps de parcours de Jet est (65-54), ce qui donne un résultat de zéro (0) et un bonus de temps comme 11 secondes est accordé. Jet a fait un sans faute, donc les fautes de parcours plus le total des fautes sont de zéro. Les points de manche du championnat régional de Jet sont les points de base plus le bonus de temps.

(100 + 11 = 111).

Le chien fait des fautes de parcours, sous le TPS.

Fly, en médium et qui saute 16 po, est pénalisé pour une erreur de parcours (20), une non-exécution (20) et un refus (5) pour un total de 45 fautes, mais il exécute le parcours en 51 secondes. Fly a eu 45 fautes de parcours, son total de fautes est donc les fautes de temps (0) plus les fautes de parcours (45), soit un total de 45. Les points de CR de Fly sont donc les points de base moins le total des fautes (100 – 45) et même si Fly a une prime de temps, elle ne s'applique pas car il a des fautes de parcours. Ses points de CR sont donc 55.

(100 – 45 = 55)

Le chien fait un sans faute mais dépasse le TPS.

Cobb, qui saute 20 po, fait un parcours sans faute en 67 secondes. Les fautes de temps de Cobb sont le temps de parcours (TP) moins le TPS (67-54) soit un nombre positif de 13 qui est inscrit comme fautes de temps. Cobb fait un parcours sans faute, le total des fautes se résume donc aux fautes de temps et ses points de CR sont les points de base moins les fautes de temps (100-13), soit 87.

(100 - 13 = 87)

Le chien fait des fautes de parcours et dépasse le TPS.

Able est pénalisé pour 2 barres (5 fautes pour chacune) et exécute le parcours en 63 secondes. Able a neuf (9) fautes de temps (63-54) et aussi 10 fautes de parcours. Par conséquent, ses points de CR sont de 81.

(100 – 19 = 81)

| Brassard | Nom | Points de base | TPS | Temps de parcours | Fautes de temps | Prime de temps | Fautes de parcours | Total des fautes | Regional Event Points |
|----------|-------|----------------|-----|-------------------|-----------------|----------------|--------------------|------------------|-----------------------|
| 8 po | | | | | | | | | |
| 0801 | Jet | 100 | 65 | 54.00 | 0 | 9.00 | 0 | 0 | 111.00 |
| 16 po | | | | | | | | | |
| 1601 | Fly | 100 | 60 | 51.00 | 0 | 9.00 | 45 | 45.00 | 55.00 |
| 1602 | Seth | 100 | 60 | 62.00 | 2.00 | 0 | 0 | 2.00 | 98.00 |
| 20 po | | | | | | | | | |
| 2001 | Kyrie | 100 | 54 | 52.00 | 0 | 2.00 | 10 | 10.00 | 90.00 |
| 2002 | Cobb | 100 | 54 | 67.00 | 13.00 | 0 | 0 | 13.00 | 87.00 |
| 2003 | Able | 100 | 54 | 63.00 | 9.00 | 0 | 10 | 19.00 | 81.00 |
| 2004 | Cain | 100 | 54 | 37.00 | 0 | 17.00 | 0 | 0 | 117.00 |

5.1.2. Sauteur

Le pointage des manches de sauteur est calculé de la même manière que celui des manches d'agilité standard. La seule différence est que les points de base sont de 75. Par conséquent, aucun exemple n'est donné.

5.1.3. Enjeu

L'épreuve d'enjeu fictive sera jugée par Jean-Luc Picard. La période d'accumulation est de 40 secondes. Le temps accordé pour exécuter l'enjeu final est de 15 secondes en division ouverte, de 16,5 secondes (ouverte + 10 %) arrondi à 17 sec. en division médium et de 18 secondes (ouverte + 20 %) en division mini. On remplit le haut de la feuille de pointage comme suit :

| Nom de la manche | Épreuve d'enjeu, manche #1 |
|--------------------------|--------------------------------|
| Points pour enjeu réussi | 35 |
| TPS Ouvert | 55 (40 s plus l'enjeu de 15 s) |
| TPS Ouvert | 57 (40 s plus l'enjeu de 17 s) |
| TPS Mini | 58 (40 s plus l'enjeu de 18 s) |
| Nbre total de verges | N/A |
| Juge | Jean-Luc Picard |

L'information sur les chiens serait la suivante:

| Brassard | Nom | Points de base | TPS | Temps de parcours | Fautes de temps | Prime de temps | Fautes de parcours |
|----------|-------|----------------|-----|-------------------|-----------------|----------------|--------------------|
| 8 po | | | | | | | |
| 0801 | Jet | 58 | | | | | |
| 16 po | | | | | | | |
| 1601 | Fly | 57 | | | | | |
| 1602 | Seth | 57 | | | | | |
| 20 po | | | | | | | |
| 2001 | Kyrie | 55 | | | | | |
| 2002 | Cobb | 55 | | | | | |
| 2003 | Able | 55 | | | | | |
| 2004 | Cain | 55 | | | | | |

Les pointages suivants décriront les options de pointage possibles pour l'enjeu:

Le chien fait le parcours et exécute l'enjeu à temps (enjeu réussi).

Seth accumule 37 points pendant la période d'accumulation et exécute l'enjeu correctement en 14 secondes, soit un total de 54 secondes. Seth obtient alors les 37 points accumulés plus 35 points pour un enjeu réussi et 3 points pour les 3 secondes sous le TPS, ce qui donne un total de 75 points de CR.

$$(37 + 35 + 3 = 75)$$

Le chien fait le parcours et exécute l'enjeu mais dépasse le temps (enjeu raté).

Kyrie accumule 49 points pendant la période d'accumulation et exécute l'enjeu mais le sifflet se fait entendre avant qu'il ait terminé. Son temps de parcours est de 59 secondes. Kyrie obtient alors les 49 points accumulés et zéro pour l'enjeu ainsi que zéro en prime de temps.

$$(49 + 0 = 49)$$

Le chien fait le parcours et rate l'enjeu.

Able accumule 34 points pendant la période d'accumulation et rate rapidement l'enjeu. Son temps de parcours est 42 secondes. Able obtient alors les 34 points accumulés et zéro pour l'enjeu ainsi que zéro en prime de temps pour un total de 34 points de CR.

$$(34 + 0 = 34)$$

Les pointages suivants figurent dans le tableau de l'enjeu:

| Brassard | Nom | Points de base | TPS | Temps de parcours | Fautes de temps | Prime de temps | Fautes de parcours |
|----------|-------|----------------|-------|-------------------|-----------------|----------------|--------------------|
| 8 po | | | | | | | |
| 0801 | Jet | 58 | 48.00 | 10.00 | 29 | 35 | 74 |
| 16 po | | | | | | | |
| 1601 | Fly | 57 | 55.50 | 1.50 | 23 | 35 | 59.50 |
| 1602 | Seth | 57 | 54.00 | 3.00 | 37 | 35 | 75.00 |
| 20 po | | | | | | | |
| 2001 | Kyrie | 55 | 59.00 | 0 | 49 | 0 | 49.00 |
| 2002 | Cobb | 55 | 57.00 | 0 | 4 | 35 | 39.00 |
| 2003 | Able | 55 | 42.00 | 0 | 34 | 0 | 34.00 |
| 2004 | Cain | 55 | 46.00 | 9.00 | 54 | 35 | 98.00 |

NOTE : Les points accumulés pendant la période d'accumulation des chiens en Vétéran seront multipliés par 1,20. La période d'accumulation sera de 40 secondes mais 20 % sera ajouté au temps accordé pour exécuter l'enjeu principal, selon les directives du juge. Les points obtenus pour avoir réussi l'enjeu principal seront 35 (et ils ne seront pas multipliés par 1,20).

5.1.4. Résultats cumulatifs

Les points obtenus dans chaque épreuve seront transférés sur la feuille de pointage cumulatif du championnat régional et, une fois les épreuves terminées, on peut calculer le pointage total de chaque chien.

| Brassard | Nom | Agilité Standard #1 | Agilité Standard #2 | Sauteur #1 | Sauteur #2 | Enjeu #1 | Enjeu #2 | Points du CR |
|----------|-------|---------------------|---------------------|------------|------------|----------|----------|--------------|
| 8 po | | | | | | | | |
| 0801 | Jet | 111.00 | 45.00 | 55.00 | 78.00 | 74.00 | 32.00 | 395.00 |
| | | | | | | | | |
| 16 po | | | | | | | | |
| 1601 | Fly | 55.00 | 60.00 | 70.00 | 35.00 | 59.50 | 69.00 | 348.50 |
| 1602 | Seth | 98.00 | 30.00 | 65.00 | 12.00 | 75.00 | 32.00 | 312.00 |
| | | | | | | | | |
| 20 po | | | | | | | | |
| 2001 | Kyrie | 90.00 | 35.00 | 70.00 | 35.00 | 49.00 | 29.00 | 308.00 |
| 2002 | Cobb | 87.00 | 25.00 | 55.00 | 55.00 | 39.00 | 24.00 | 286.00 |
| 2003 | Able | 81.00 | 72.00 | 40.00 | 15.00 | 34.00 | 23.00 | 265.00 |
| 2004 | Cain | 117.00 | 90.00 | 4.00 | 10.00 | 98.00 | 84.00 | 403.00 |

Par conséquent, le classement des chiens sautant 8 po serait le suivant :

1^{er} Jet

Par conséquent, le classement des chiens sautant 16 po serait le suivant :

1^{er} Fly

2^e Seth

Par conséquent, le classement des chiens sautant 20 po serait le suivant :

1^{er} Cain

2^e Kyrie

3^e Cobb

4^e Able

6. Annexe A

6.1. Guide pour la demande de tenue d'un championnat régional

Vous trouverez ci-dessous des détails pour vous aider à remplir la demande se trouvant sur le site Web de l'AAC sous l'onglet Formulaire: [DEMANDE POUR TENIR UN CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE L'AAC](#)

6.1.1. Section 1 – Détails sur le championnat régional

Dans cette section, décrivez l'endroit proposé pour sa tenue de la compétition, y compris le nom de l'installation, l'adresse civique et la province, si possible.

Donnez les dates proposées (mois, jours) du championnat régional ainsi que l'année.

Donnez des renseignements sur le club, notamment son nom et son numéro d'adhésion de club. Si l'hôte potentiel est un groupe de clubs, énumérez tous les clubs participants, leur numéro d'adhésion de club respectif. Prenez note que le club hôte principal doit être membre de l'AAC.

Indiquez l'adresse postale du club/groupe hôte ainsi que de l'information sur son site Web, le cas échéant.

6.1.2. Section 2 – Comité organisateur

Dans cette section, fournissez tous les détails pertinents sur le comité organisateur : coordonnées, y compris le numéro d'adhésion, l'adresse électronique et le no de cellulaire du président, vice-président et secrétaire du championnat, des préposés aux pointage et du coordinateur des rubans.

Donnez aussi les coordonnées des autres membres du comité organisateur, si disponibles au moment de présenter la demande.

6.1.3. Section 3 – Exigences relatives au site.

Tous les sites doivent être approuvés par l'AAC avant qu'un championnat régional soit approuvé.

S'il s'agit d'un site déjà approuvé, veuillez indiquer qui l'a approuvé et quand. Si vous avez besoin d'aide pour obtenir cette information, communiquez avec le coordinateur de l'approbation des concours de l'AAC. [REGISTRAR](#)

Championnats régionaux de l'AAC

Si le site n'a pas été approuvé par l'AAC, communiquez avec votre directeur régional qui vous aidera à organiser une inspection du site que vous inclurez dans votre demande pour la tenue d'un championnat régional et que vous enverrez aussi au coordinateur de l'approbation des concours de l'AAC. [CONTACTS AAC](#)

6.1.4. Section 4 – Exigences relatives aux enceintes

Les enceintes ne doivent pas avoir moins de 9 000 pi², le côté le plus court n'ayant pas moins de 70 pieds.

Leur surface doit être ferme, antidérapante et être sans danger tant pour les chiens que les conducteurs.

6.1.5. Section 5 – Liste des juges

Dans cette section, donnez le nom complet, la province de résidence et l'adresse électronique de chaque juge.

6.1.6. Section 6 – Représentation visuelle et détails sur le site

La demande doit comprendre une représentation visuelle et des détails sur le site qui indiquent l'emplacement de chacun de points ci-dessous. Donnez aussi une description ou des détails au besoin.

- A. une description du site, y compris la capacité du stationnement et l'accès au site;
- B. une description de la surface des enceintes;
- C. le nombre d'enceintes qui seront utilisées et la dimension de chacune;
- D. une description de l'endroit réservé aux cages/abris;
- E. une description de l'endroit où les chiens peuvent se soulager;
- F. une description des sources d'eau potable pour les humains et les chiens;
- G. une description des installations où les chiens peuvent se rafraîchir (piscine, etc.);
- H. une description du nombre et du genre de toilettes;
- I. une description de la section réservée aux spectateurs;
- J. une description de la section réservée aux fournisseurs (le cas échéant);

Championnats régionaux de l'AAC

- K. une description des sections réservées à l'enregistrement et à l'accueil;
- L. une indication quant à la possibilité de camper sur place et, le cas échéant, le nombre de places disponibles.
- M. Il faut s'assurer que la clôture commune séparant des enceintes adjacentes constitue une barrière visuelle continue qui commence au niveau du sol et a au moins 3 pi de haut; de plus, elle doit être continue sur toute la longueur des enceintes adjacentes.

6.1.7. Section 7 - Autres détails exigés

Veillez joindre les documents exigés ou donner des détails sur ce qui suit :

- A. des détails sur les arrangements pris pour assurer la sécurité du site la nuit;
- B. des détails sur des événements spéciaux (en soirée) prévus lors du championnat régional, c.-à-d. banquet ou BBQ – dans l'affirmative et si sur place, indiquer la date et si la vente de billets va couvrir les coûts;
- C. des détails sur l'événement si un concours d'agilité homologué par l'AAC ou des épreuves non homologuées seront tenus avant ou après le championnat régional (6 manches – 2 d'agilité standard, 2 de sauteur, 2 d'enjeu), par ex.: steeplechase, snooker, finale du steeplechase, etc.
- D. des détails sur une télédiffusion ou tout autre couverture médiatique potentielle ou prévue – tous les compétiteurs doivent signer le déni relatif aux médias du programme officiel;
- E. des détails sur l'assurance souscrite par le club pour couvrir le club, le championnat régional et le site proposé;
- F. l'équipement de chronométrage électronique;
- G. la distance entre le site et les divers hôtels acceptant les chiens.

6.1.8. Section 8 – Budget du championnat régional

Dans cette section, fournissez des détails sur l'aspect financier du championnat régional. Les hôtes d'un championnat régional doivent soumettre un budget basé sur une compétition qui doit, au minimum être rentable, et les droits d'inscription proposés doivent refléter cet objectif. Dans cette section, veuillez expliquer pourquoi vous prévoyez un nombre particulier de

Championnats régionaux de l'AAC

compétiteurs au championnat régional et donnez tous les autres détails pertinents nécessaires pour appuyer le budget présenté.

Le budget doit être présenté en format feuille de calcul avec des liens et des formules fonctionnels. Joindre le budget à la demande sous forme d'annexe ou de pièce jointe. Le budget proposé doit présenter ce qui suit:

Revenus :

- A. Le nombre prévu de compétiteurs, les droits d'inscription et les revenus prévus provenant des droits d'inscription, y compris les droits d'inscription par chien.
- B. Les commandites et autres revenus semblable (au comptant ou autrement), notamment les frais de location d'emplacement à des fournisseurs (le cas échéant).
- C. La vente de vêtements et d'autres produits.
- D. Les dépenses pour les bénévoles (nourriture, vêtement et cadeau).
- E. Les revenus provenant des épreuves d'échauffement (le cas échéant).
- F. Les revenus divers.

Dépenses:

- A. Les frais relatifs au site, y compris la location du site et les frais pour la sécurité
- B. Les honoraires prévus pour les juges.
- C. Les frais prévus de déplacement, d'hébergement et de repas des juges
- D. Les dépenses pour les bénévoles (nourriture, vêtements et cadeaux de remerciement - voir la section 2.2.2. BB)
- E. Le coût du banquet
- F. Les droits de l'AAC par passage (steeplechase, snooker, etc.)
- G. Vêtements
- H. Les dépenses générales d'un concours
- I. L'équipement
- J. La location de toilettes portatives

Championnats régionaux de l'AAC

- K. Impression de catalogue, des résultats, etc.
- L. Assurance
- M. Fournitures de bureau
- N. Rubans et prix du championnat régional
- O. Clôtures
- P. Sécurité
- Q. Bracelets d'accès au site
- R. Rubans et prix des épreuves homologuées par l'AAC
- S. Rubans et prix des épreuves non officielles (finale du steeplechase, etc.)
- T. Location de tentes
- U. Frais de transaction PayPal /d'enregistrement de domaine
- V. Programme/logiciel de pointage
- W. Dépenses générales d'un concours et les frais divers

Section 9 – Déclaration de l'hôte du championnat régional

Le président ou les co-présidents doivent signer la demande pour la tenue du championnat régional et, ce faisant, acceptent et reconnaissent ce qui suit :

Il est entendu qu'en présentant et en signant cette demande pour tenir un championnat régional de l'Association d'agilité du Canada (AAC), les soussignés connaissent les règlements d'agilité de l'AAC. Il est également entendu que les soussignés acceptent les dispositions formulées dans la demande pour la tenue d'un championnat national, les dispositions formulées dans les règlements du championnat national et toutes les autres dispositions que le Conseil de direction de l'AAC ou le comité directeur du championnat national (CDCN) peut formuler.

L'approbation d'une demande pour la tenue d'un championnat régional repose en partie sur le budget présenté, lequel indique que vous avez tenu compte de tous les coûts impliqués dans la tenue d'une compétition de cette envergure et qu'il est entendu que le soussigné s'efforcera d'être l'hôte d'une compétition rentable, qui ne sera pas déficitaire. **Bien que le budget ne soit pas contraignant, l'hôte de la compétition est la seule entité responsable de tous recours contre lui pour des sommes dues relativement à la compétition, l'AAC n'assumant aucune responsabilité.** L'hôte de la compétition conservera les bénéfices ou assumera les pertes, selon le cas. L'AAC n'assume aucune responsabilité devant les participants pour tout manquement à ses obligations de la part du club hôte. Si, à un moment quelconque pendant la planification de l'événement, il faut faire une entorse au budget proposé, le comité doit en aviser immédiatement le CDCN et collaborer avec le comité pour trouver des solutions et résoudre les problèmes d'ordre financier.

Les soussignés conviennent que le comité directeur du championnat national et l'AAC ont le droit d'accepter ou de refuser une demande pour la tenue du championnat national et si la demande est refusée, le club hôte présentant la demande n'a aucun recours contre le comité directeur du championnat national et l'AAC.

Les soussignés conviennent qu'ils ne peuvent pas refuser l'inscription d'un compétiteur sans obtenir la permission du comité directeur du championnat national (CDCN). En cas de plainte parce que les inscriptions d'un groupe ou d'une personne ont été refusées, il faut envoyer une déclaration par écrit au comité directeur du championnat national, laquelle sera étudiée par un tiers indépendant. La décision de ce tiers sera envoyée par écrit au club hôte et au plaignant. Cette décision est sans appel. S'il n'est pas possible de satisfaire aux lois ou réglementations spécifiques à certaines races, communiquez avec le CDCN pour obtenir de l'aide.

Les soussignés conviennent que l'inscription aux épreuves homologuées par l'AAC, aux épreuves d'échauffement et aux épreuves non homologuées se déroulant sur le même site et tenues en

Championnats régionaux de l'AAC

conjonction avec un championnat régional ne peuvent pas être limitées et qu'ils ne peuvent pas refuser l'inscription à ces épreuves d'un compétiteur inscrit au championnat régional.

Chaque personne qui signe cette demande doit la lire attentivement car sa signature signifie qu'elle l'a lue et que les renseignements fournis sont corrects. Le ou les soussignés doivent être des personnes autorisées du club hôte ou, dans le cas d'un groupe de clubs, du club hôte principal.

Signature du président

Date

Annexe B – Tableau des régions s'appliquant aux divers états des É.-U.**State to Region Chart**

| State | AAC Regional | State | AAC Regional |
|----------------------|--|----------------|-----------------------------------|
| Alabama | Ontario West | Montana | Alberta / North West Territories |
| Alaska | British Columbia / Yukon | Nebraska | Saskatchewan / Manitoba / Nunavut |
| Arizona | British Columbia / Yukon | Nevada | British Columbia / Yukon |
| Arkansas | Saskatchewan / Manitoba / Nunavut | New Hampshire | Quebec |
| California | British Columbia / Yukon | New Jersey | Ontario East |
| Colorado | Alberta / North West Territories | New Mexico | Alberta / North West Territories |
| Connecticut | Quebec | New York | Ontario East |
| Delaware | Ontario East | North Carolina | Ontario West |
| District Of Columbia | Ontario East | North Dakota | Saskatchewan / Manitoba / Nunavut |
| Florida | Ontario East | Ohio | Ontario West |
| Georgia | Ontario West | Oklahoma | Saskatchewan / Manitoba / Nunavut |
| Hawaii | British Columbia / Yukon | Oregon | British Columbia / Yukon |
| Idaho | British Columbia / Yukon | Pennsylvania | Ontario East |
| Illinois | Saskatchewan / Manitoba / Nunavut | Rhode Island | Quebec |
| Indiana | Ontario West | South Carolina | Ontario West |
| Iowa | Saskatchewan / Manitoba / Nunavut | South Dakota | Saskatchewan / Manitoba / Nunavut |
| Kansas | Saskatchewan / Manitoba / Nunavut | Tennessee | Ontario West |
| Kentucky | Ontario West | Texas | Alberta / North West Territories |
| Louisiana | Saskatchewan / Manitoba / Nunavut | Utah | British Columbia / Yukon |
| Maine | New Brunswick / PEI | Vermont | Quebec |
| Maryland | Ontario East | Virginia | Ontario East |
| Massachusetts | Quebec | Washington | British Columbia / Yukon |
| Michigan | Ontario West | West Virginia | Ontario West |
| Minnesota | Saskatchewan / Manitoba / Nunavut | Wisconsin | Saskatchewan / Manitoba / Nunavut |
| Mississippi | Ontario West | Wyoming | Alberta / North West Territories |
| Missouri | Saskatchewan / Manitoba / Nunavut | | |

Annexe C – Projet pilote – chiennes en chaleur

Les chiennes en chaleur pourront concourir à tous les championnats régionaux et au championnat national 2024.

Le programme officiel de l'hôte doit clairement indiquer que les femelles en chaleur peuvent concourir ainsi que les règlements particuliers qui s'appliquent à ces femelles et toute exigences additionnelles jugées raisonnables par l'hôte.

Les hôtes devront remplir un bref questionnaire dans le cadre de leur rapport sur la compétition.

Exigences relatives aux chiennes en chaleur aux championnats régionaux et au championnat national de l'AAC :

Les conditions suivantes s'appliquent et doivent figurer clairement dans le programme officiel du club :

1. Les conducteurs doivent aviser le secrétaire du concours qu'ils vont courir avec une chienne en chaleur au concours dès qu'ils le savent.
2. Il faut indiquer dans le programme officiel du club que les conducteurs doivent réduire au minimum l'exposition de leur chienne en chaleur aux autres chiens et qu'ils doivent limiter leurs déplacements sur le site.
3. Les compétiteurs dont la chienne est en chaleur pourront retirer leur inscription et se verront offrir un remboursement s'ils choisissent de ne pas concourir.
4. Les compétiteurs seront avisés qu'il y a une chienne en chaleur sur le site.
5. Un tapis protecteur doit être utilisé à la ligne de départ. L'hôte fournira le tapis utilisé à la ligne de départ pour toutes les chiennes en chaleur. (Tapis antidérapant de 2 pi x 3 pi au minimum).
6. Les chiennes en chaleur doivent courir avec une culotte protectrice. Si cette culotte tombe pendant le passage, la chienne ne sera pas pénalisée.
7. Les chiennes en chaleur passeront en groupe à la fin de chaque épreuve.
8. Les lettres « BIS » seront inscrites à côté du nom de la chienne sur l'ordre de passage à l'entrée de l'enceinte pour que les compétiteurs, les préposés et les juges sachent qu'il y a une chienne en chaleur.
9. Les chiennes en chaleur doivent utiliser une aire désignée pour se soulager.
10. Les chiennes en chaleur doivent porter une culotte protectrice lorsqu'elles ne sont pas dans l'aire désignée pour se soulager.

Les chiennes en chaleur doivent pouvoir concourir dans toutes les épreuves et manches, que ce soit des épreuves menant à un titre ou des épreuves non officielles tenue en conjonction avec les championnats régionaux ou national sur le même site.

Journal des modifications

Version 2.1

| | Page |
|---|--------|
| Ajout en annexe du projet pilote sur les femelles en chaleur | 57 |
| Ajout des points exigés pour se qualifier pour les conducteurs handicapés ou senior | 5, 38 |
| Permettre la vérification préalable des cartes d'ID du chien | 12 |
| Distribution des parcours | 26, 27 |
| Clarification – erreur de parcours et non-exécution | 34, 35 |
| Faute sur le pneu | 32 |